# REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**Union** – Discipline - Travail



# Programme National de Lutte contre la Corruption 2025 - 2028



Novembre 2024

## **TABLE DES MATIERES**

M	OT DU P	PRESI	DENT DE LA HABG	4
CE	RTIFICA	T DE	VALIDATION	5
LIS	TE DES	TABL	EAUX	6
LIS	TE DES	FIGU	RES	7
LIS	TE DES	ACRO	DNYMES	8
1.	INTR	ODU	CTION	9
	1.1.	CON	TEXTE NATIONAL	9
	1.2.	JUST	IFICATION DU PROGRAMME NATIONAL	11
2.	RESU	ME E	XECUTIF	12
	2.1.	CAD	RAGE STRATEGIQUE	12
	2.2.	CAD	RE PROGRAMATIQUE	13
	2.2.1		La déclinaison en composantes	13
	2.2.2	•	Les objectifs ciblés	15
	2.2.3		L'organisation mise en place	15
	2.2.4		Le budget nécessaire	17
	2.3.	STRA	ATEGIE DE DEMARRAGE	20
3.	LOGI	QUE I	D'INTERVENTION DU PROGRAMME	22
4.	PLAN	DE N	MISE EN ŒUVRE PLURIANNUEL	23
5.	PROG	SRAN	IME D'ACTIONS	24
	5.1.	PRES	SENTATION DES COMPOSANTES DU PROGRAMME	24
	5.1.1		Composante N°1 : Cadre juridique et institutionnel	24
	5.1.2		Composante N°2 : Prévention et Contrôle citoyen	32
	5.1.3		Composante N°3 : Contrôle, Investigation et Répression	41
	5.1.4	•	Composante N°4 : Coordination et Suivi évaluation	49
	5.2.	MEC	ANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	56
	5.2.1		Principes à respecter	56
	5.2.2	•	Moyens physiques et non physiques	56
	5.2.3	•	Pilotage	58
	5.3.		RE PLURIANNUEL D'INTERVENTION	
	5.4.	HYP	OTESES ET RISQUES	
	5.4.1	•	Hypothèses	
	5.4.2		Risques et mesures d'atténuation	
6.			ER PREVISIONNEL D'EXECUTION	
7.	MOD	ALITÉ	ÉS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE MISE EN ŒUVRE	65
	7.1.	REGI	SSEURS DU PROGRAMME	65

	7.2.	PÉRIODE COUVERTE	65
	7.3.	DÉPENSES ÉLIGIBLES	65
	7.4.	PIÈCES JUSTIFICATIVES	65
	7.5.	GESTION DU PERSONNEL	65
	7.6.	MODIFICATION DU PROGRAMME EN COURS D'EXÉCUTION	65
	7.7.	RAPPORTS D'EXÉCUTION	65
	7.8.	VÉRIFICATION DES DÉPENSES	66
	7.9.	EVALUATION DU PROGRAMME	66
	7.10.	RÉGIME FISCAL ET DOUANIER	67
	7.11.	TRANSFERT DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS (À LA FIN DU PROGRAMME)	67
8	. ANN	EXES	68
	8.1.	LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	68
	8.2.	CADRE PLURIANNUEL D'INTERVENTION	79
	8.3.	PLAN DE MISE EN ŒUVRE PLURIANNUEL	88
	24	BLIDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COORDINATION	20

#### MOT DU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

Conscient de l'importance de la bonne gouvernance dans la gestion publique et le développement de l'économie nationale, le Gouvernement ivoirien a ratifié en 2012 la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, ainsi que celle des Nations-Unies contre la Corruption. Il a également adopté une série de mesures visant à renforcer le cadre juridique et institutionnel national de lutte contre la corruption. C'est dans cette même dynamique que le Conseil des Ministres a adopté en sa séance du 12 juin 2024, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) pour la période 2024-2028. Ce document de stratégie a été élaborée par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), à travers une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs nationaux de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. C'est précisément dans le cadre des travaux préparatoires pour la mise en œuvre effective de cette Stratégie que la HABG a procédé à l'élaboration du présent Programme National.

Le Programme National de Lutte contre la Corruption (PNLC) est l'instrument opérationnel de mise en œuvre de SNLC, élaboré pour servir comme référentiel national de coordination des interventions du Gouvernement en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Le Programme définit et formalise les modalités techniques et administratives de mise en œuvre de la SNLC. Il implique et responsabilise l'ensemble des acteurs de l'écosystème de lutte contre la corruption dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie Nationale.

En effet, le PNLC présente les plans d'actions détaillés de mise en œuvre effective des axes et orientations de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption en Côte d'Ivoire sur la période 2024-2028. Il présente les chefs de files, les organes de gouvernance, les acteurs de mise en œuvre opérationnelle ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption.

Il s'agit donc d'un document de pilotage opérationnel que j'invite l'ensemble des acteurs du dispositif national anticorruption à s'approprier en vue de sa mise en œuvre réussie. C'est aussi l'occasion pour moi d'exprimer toute ma gratitude à l'ensembles des partenaires techniques et financiers qui ont permis à la Côte d'Ivoire de disposer d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et qui ont apporté leur appui à la formulation du présent Programme national d'opéralisassions de cette Stratégie.

Après l'élaboration du Programme National d'opérationnalisation de la SNLC, il reste à relever le défi de sa mise en œuvre effective. A cet effet, je sais pouvoir compter sur l'engagement de toutes les parties prenantes nationales et des partenaires internationaux, en vue de la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour la bonne conduite des actions planifiées.

**Epiphane ZORO Bi Ballo** 

#### **CERTIFICAT DE VALIDATION**

Le Comité National de Pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, présidé par **M. ZORO Bi Ballo Epiphane**, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), réuni en sa séance du ..., exprime sa satisfaction devant les résultats obtenus à l'issue du processus d'élaboration du Programme National de Lutte contre la Corruption.

En conséquence, nous, membres du Comité National de Pilotage, validons ce document de programmation et invitons toutes les parties prenantes à se l'approprier et à contribuer à sa mise en œuvre.

Fait à Abidjan, le ...

Pour le Comité National de Pilotage

Le Président

M. ZORO Bi Ballo Epiphane

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau N°1: Déclinaison de la SNLC en composantes	14
Tableau N°2 : Chefs de file des Composantes	16
Tableau N°3 : Planification budgétaire du Programme	17
Tableau N°4 : Budget global du Programme Conjoint, du PNLC et de l'AT par année	18
Tableau N°5 : Budget des composantes	18
Tableau N°6 : Budget du PNLC par source de financement et par année	20
Tableau N°7 : Actions à mettre en œuvre pour le démarrage du PNLC	20
Tableau N°8 : Coût de la Composante N°1	25
Tableau N°9 : Budget de la composante 1 par année et source de financement	25
Tableau N°10 : Cadre de mesure de performance de la composante n°1	26
Tableau n°11 : Plan de financement de la composante n°1	28
Tableau N°12 : Coût de la Composante N°2	32
Tableau N°13 : Budget de la composante 2 par année et source de financement	33
Tableau N°14 : Cadre de mesure de performance de la composante n°2	34
Tableau N°15 : Plan de financement de la composante n°2	36
Tableau N°16 : Coût de la Composante N°3	41
Tableau N°17 : Budget de la composante 3 par année et source de financement	42
Tableau N°18 : Cadre de mesure de performance de la composante n°3	43
Tableau n°19 : Plan de financement de la composante n°3	45
Tableau N°20 : Coût de la Composante N°4	49
Tableau N°21 : Budget de la composante 4 par année et source de financement	50
Tableau N°22 : Cadre de mesure de performance de la composante n°4	51
Tableau N°23 : Plan de financement de la composante n°4	52
Tableau N°24 : Risques et mesures d'atténuation	60
Tableau N°25 : Calendrier prévisionnel d'exécution	61
Tableau N°26 : Critàres et questions d'évaluation standards	66

## **LISTE DES FIGURES**

Figure n°1 : Carte stratégique de la SNLC	12
Figure n°2 : Acteurs et Actions de la SNLC	13
Figure n°3: Relations entre les composantes et les produits	14
Figure n°4 : Itinéraire des indicateurs	15
Figure n°5 : Pilotage et exécution du Programme	16
igure n°6 : Répartition du budget des composantes par année et par source de financement	17
Figure n°7 : Composantes et résultats attendus	19
Figure n°8 : Théorie du Changement	22

# **LISTE DES ACRONYMES**

ACRONYME	SIGNIFICATION		
AGRAC	Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels		
AN	Assemblée Nationale		
ВС	Blanchiment de Capitaux		
СС	Cour des Comptes		
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières		
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme		
CoNaPil	Comité National de Pilotage		
EPNFD	Entreprises et Professions non Financières Désignées		
FT	Financement du Terrorisme		
HABG	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance		
IGE	Inspection Générale d'Etat		
IGF	Inspection Générale des Finances		
IGM	Inspections Générales des Ministères		
IPC	Indice de Perception de la Corruption		
osc	Organisation de la Société Civile		
MFP	Ministère en charge de la Fonction Publique		
MMA	Ministère en charge de la Modernisation de l'Administration		
OAR	Organisme d'autorégulation		
OBNL	Organismes à But Non Lucratif		
PADM	Prolifération des Armes de Destruction Massive		
PNLC	Programme National de Lutte contre la Corruption		
PPEF	Pôle Pénal Economique et Financier		
PTF	Partenaire Technique et Financier		
S&E	Suivi et évaluation		
SFC	Sanctions Financières Ciblées		
SNLC	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption		
SNU	Système des Nations Unies		
UCP	Unité de Coordination du Programme		
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine		

#### 1. INTRODUCTION

#### 1.1. CONTEXTE NATIONAL

La lutte contre la corruption est une priorité pour les autorités ivoiriennes qui ont initié depuis 2011 des réformes majeures en vue de consolider le cadre juridique et institutionnel de lutte contre ce phénomène.

Les indicateurs et enquêtes de différentes institutions internationales ont permis de prendre toute la mesure de la situation : Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International, Indicateur de contrôle de la corruption (CC) de la Banque mondiale, l'Indice Mo Ibrahim (IIAG), Enquête Afrobarometer.

Quand l'on considère l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), la Côte d'Ivoire est passée de la 99ème place en 2022 avec un score de 37/100 à la 87ème place en 2023 avec un score de 40/100, ce résultat reflète l'engagement de la Côte d'Ivoire à progresser résolument dans la lutte contre la corruption. Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire s'est améliorée de manière constante, gagnant 13 points au niveau de l'indice de perception de la corruption depuis 2013. La mise en place de plateformes de signalement et de dénonciation des actes de corruption, ainsi que la création d'organes spécialisés tels que le Pôle Pénal Economique et Financier, l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Criminels ont contribué à atteindre ce résultat.

L'indicateur contrôle de la corruption a progressé de manière continue entre 2019 et 2022 en Côte d'Ivoire après avoir connu une baisse de 2,39 points. En effet, il était de 34,29/100 en 2018 puis il est passé de 31,9/100 en 2019 à 42,48/100 en 2022. Cette évolution positive est justifiée notamment par les résultats des enquêtes d'Afrobarometer, de la Banque Africaine de Développement et d'IHS Markit World Economic Service qui font partie des 13 sous-indicateurs qui influencent l'indicateur contrôle de la corruption. Cependant, la performance du pays ne sera jugée satisfaisante qu'à partir de 50/100.

L'analyse de l'Indice Mo Ibrahim de gouvernance, qui mesure et suit annuellement les performances de gouvernance dans 54 pays africains, sur la période 2014 à 2023 montre que la Côte d'Ivoire a connu une amélioration croissante en matière de bonne gouvernance. En effet, selon le rapport de l'IIGA 2024, la Côte d'Ivoire est passée du 21ème rang en 2014 (avec un score de 52,6 sur 100) au 16ème rang en 2023 (avec un score de 56,7 sur 100), soit une évolution globale de +5 dans le classement. Néanmoins, de l'analyse détaillée, il ressort la nécessité pour l'Etat de poursuivre les efforts d'amélioration de la gouvernance à deux niveaux où les scores sont en-dessous de la moyenne : *Redevabilité et transparence (40) et Lutte contre la corruption (48,9)*.

Selon les résultats de l'enquête faite par « Afrobarometer » en 2022, une bonne partie des Ivoiriens (25,4%) estime que la plupart des fonctionnaires s'adonnent aux pratiques de corruption. Les policiers et les gendarmes sont classés en tête de liste, en effet 32,5% des personnes sondées estiment que la plupart des policiers et gendarmes sont impliqués dans des affaires de corruption alors que 20,2% estiment que tous sont impliqués. Ils sont suivis des agents des impôts (plupart : 27,1%; tous : 12,2%), des magistrats (plupart : 23,4%; tous : 14,7%) et des Hautes Autorités de l'Exécutif (plupart : 21,7%; tous : 14,5%). 40,4% des Ivoiriens ont estimé qu'en un an la corruption a beaucoup augmenté et 79,6% estiment que les dénonciateurs risquent des représailles ou d'autres conséquences négatives. Le classement des magistrats s'est quand même amélioré depuis 2019.

#### Ampleur du phénomène de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La Côte d'Ivoire a fait une entrée très remarquée sur la « liste grise » du Groupe d'Action Financière (GAFI), ce qui signifie que son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) présente encore des failles.

Le blanchiment de capitaux issus de la corruption et des infractions assimilées couterait à la Côte d'Ivoire environ 1.300 milliards de FCFA (2,1 milliards de dollars) par an, soit 4% de son PIB. L'importance de l'économie informelle, qui représente entre 35 et 40% du PIB, et le taux de bancarisation assez faible - environ 26% en 2021, quoique supérieur à la moyenne dans la zone UEMOA qui s'élevait à 21,8% pour la même année - constituent autant de facteurs de vulnérabilité.

Selon l'Evaluation Nationale des Risques, les principales infractions sous-jacentes au blanchiment des capitaux en Côte d'Ivoire sont la corruption, suivie des crimes environnementaux, du trafic de stupéfiants, de la contrefaçon, du trafic de médicaments, de la fraude et de l'escroquerie. Ces dernières infractions sont par ailleurs souvent facilitées par la corruption, dont le niveau est élevé dans le pays.

La criminalité environnementale comprend notamment l'orpaillage illégal, l'exploitation de forêts protégées et le trafic de faune protégée. Outre la production et la consommation locale de cannabis et de méthamphétamines, la Côte d'Ivoire est également devenue un point de transit important pour le trafic de stupéfiants transnational, notamment de cocaïne. Une part non négligeable de produits de la criminalité liée à ces trafics semble être blanchie en Côte d'Ivoire. Quant aux fraudes et aux escroqueries, elles revêtent différentes formes et comprennent notamment les fraudes fiscales, douanières et documentaires, les fraudes à l'assurance, les fraudes à l'identité, les faux et usages de faux et, de manière marquée, la cybercriminalité.

Les secteurs et activités considérés comme les plus vulnérables aux risques de Blanchiment de Capitaux (BC)/Financement du Terrorisme (FT) sont les notaires, les experts comptables, les agents et promoteurs immobiliers, la filière café-cacao, le secteur minier et le secteur bancaire.

Le rapport du GIABA daté de juin 2023 et portant sur les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a identifié un certain nombre de priorités pour la Côte d'Ivoire :

- Renforcer le cadre juridique, en particulier en matière de mesures préventives, d'incrimination du FT,
   de Sanctions Financières Ciblées (SFC) en matière de FT, de confiscation, et de coopération internationale;
- Approfondir la compréhension des risques de BC et FT par les autorités et les assujettis, y compris les risques associés aux personnes morales. Les principales menaces telles que la corruption et le FT, et les vulnérabilités dans les secteurs immobilier et associatif ainsi que les flux transfrontaliers et l'économie informelle devront faire l'objet d'une attention particulière;
- Mettre en œuvre, en collaboration avec les autorités supranationales le cas échéant, une supervision efficace des Institutions Financières (IF) et Entreprises et Professions non Financières Désignées (EPNFD). Les stratégies de supervision, les contrôles et les sanctions doivent reposer sur une compréhension plus développée des risques des secteurs et des institutions assujettis. La désignation des autorités de contrôles ou Organisme d'autorégulation (OAR) de toutes les EPNFD est nécessaire;
- Prendre des mesures dédiées à l'atténuation des risques de BC issu de la corruption, dont l'identification efficace des Bénéficiaires Effectifs, ainsi que des mesures de gestion des risques associés aux PPE. Intensifier l'utilisation du renseignement financier et d'autres informations dans les enquêtes judiciaires, y compris celles qui peuvent être obtenues des homologues à l'étranger;
- Mettre à jour le système informatique de la CENTIF et la doter de ressources humaines suffisantes ainsi que d'un outil analytique afin de lui permettre de produire des analyses opérationnelles et stratégiques plus nombreuses et plus sophistiquées. Élaborer des lignes directrices, des typologies et des signaux d'alerte ciblés pour améliorer l'activité déclarative des assujettis, en particulier dans les secteurs où le risque inhérent de BC/FT est élevé. En complément, la CENTIF devrait assurer un retour d'information à ces assujettis;

- Élaborer une politique pénale d'ensemble faisant de la lutte contre le BC et de la confiscation les outils prioritaires de lutte contre les formes de criminalité grave et renforcer l'aspect international des enquêtes pénales et le recouvrement des avoirs détenus à l'étranger par le biais de la coopération pénale internationale, formelle et informelle;
- Afin de renforcer les enquêtes de BC complexes en lien avec les principales menaces (corruption, crime organisé, etc.), s'assurer de l'accès en temps opportun par les autorités à des informations à jour et exactes sur les personnes morales et leurs bénéficiaires effectifs;
- Intégrer la lutte contre le FT dans la politique de lutte contre le terrorisme et augmenter sensiblement le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations des cas de FT, notamment en développant les capacités des autorités d'enquête. Les SFC au titre de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1267 doivent être mises en œuvre sans délai et les autorités doivent envisager l'imposition de SFC au niveau national. Il conviendrait de désigner l'autorité compétente chargée de tenir un registre dédié des Organismes à But Non Lucratif (OBNL) et de contrôler ces derniers en matière de FT en vue d'appliquer des mesures fondées sur les risques aux OBNL susceptibles d'être exploités à des fins de FT, puis d'entamer une surveillance appropriée en la matière;
- Mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi du traitement et de priorisation efficace des demandes d'entraide en vue d'octroyer et de solliciter une coopération constructive et en temps opportun et renforcer de manière générale les capacités des autorités en la matière;
- Renforcer les efforts récents relatifs à la collecte de statistiques, notamment par la mise en place du service des statistiques nationales en matière de LBC/FT/PADM.

#### 1.2. JUSTIFICATION DU PROGRAMME NATIONAL

Le Conseil des Ministres du 12 juin 2024 a adopté la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) pour la période 2024-2028. Cette stratégie a été élaborée par la HABG conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013. Il s'agit d'un Cadre stratégique de référence pour la coordination des différentes interventions du Gouvernement, de la Société civile et des Partenaires techniques et financiers en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Pour rendre opérationnelle la SNLC, il était nécessaire de passer d'une **Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC)** à un **Programme National de Lutte contre la Corruption (PNLC)** qui formalise :

- Les modalités techniques et administratives de mise en œuvre de la SNLC;
- La décomposition de la SNLC en composantes ;
- L'intégration des activités du Programme conjoint d'appui à la lutte contre la corruption, à la promotion de la transparence et de l'intégrité en Côte d'Ivoire, financé par les agences du Système des nations Unies;
- La déclinaison des actions de la SNLC en activités à réaliser.

#### 2. RESUME EXECUTIF

#### 2.1. CADRAGE STRATEGIQUE

Prenant en compte l'analyse diagnostique, les orientations fournies par les tendances mondiales, et la vision de « faire de la Côte d'Ivoire, un modèle de gouvernance et de stabilité caractérisé par l'intégrité, la transparence, la responsabilité et une tolérance zéro à la corruption et aux infractions assimilées, à l'horizon 2028 », la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) s'est construite autour de cinq (05) grands piliers: (i) le cadre normatif, (ii) le contrôle interne et externe, (iii) la gouvernance administrative, (iv) le cadre organisationnel de prévention et de lutte et (v) l'action citoyenne :

Figure n°1 : Carte stratégique de la SNLC									
IMPACT : LE NIVEAU DE LA CORRUPTION ET DES INFRACTIONS ASSIMILÉES A BAISSÉ EN CÔTE D'IVOIRE Indice de perception de la corruption en 2028 : 50/100									
Effet 1 : Le cadre juridique de la prévention et de la répression est renforcé									
Produit 1.1. Le cadre prévention et de rép adéquation avec les bonnes pratiques int Effet 2 : Les contrôle	ression est mis en exigences et les	Produit 1.2. Le cadre prévention et de répi par rapport aux évolunationales ont renforcés	Produit 1.3. Le cadre juridique de prévention et de répression de la corruption est vulgarisé						
est renforcée	ôle interne et externe	Produit 2.2. Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont renforcées ormante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la							
Produit 3.1. Le cadre juridique de l'administration publique est consolidé et opérationnel	Produit 3.2. L'organisation administrative est rationalisée	<b>Produit 3.3</b> . La digitalisation de l'administration est réalisée	Produit 3.4. La transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées  Produit 3.5. La cultu résultat est développe services publics sont renforcées						
	nce des structures de es ainsi que le BC/FT es	prévention, de détecti et améliorée	on et de répression de	e la corruption et des					
Produit 4.1. Les capacités opérationnelles (humaines financières, techniques et matérielles) des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ainsi que de BC/FT sont renforcées  Produit 4.2. La corruption et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées détection et de la lutte contre la corruption ainsi que de BC/FT est assurée  Produit 4.3. Les capacités des structures chargées de la détection de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilés ainsi que de BC/FT en matière d'entraide judiciaire internationale et autres formes de coopération internationale sont renforcées.  Effet 5 : La culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption est développée									
Effet 5 : La culture ci	toyenne de la prévent	ion et de la lutte contr	e la corruption est dé	veloppée					
Produit 5.1. L'éducation et la prévention et de lutte contre la corruption est renforcée prévention et de lutte contre la corruption est renforcée									

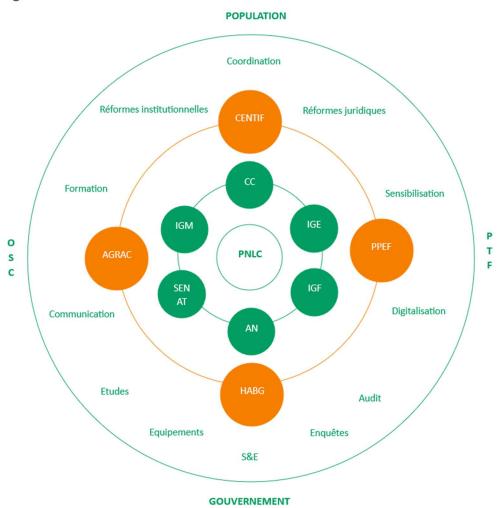


Figure n°2 : Acteurs et Actions de la SNLC

Les acteurs de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, tant au niveau opérationnel que stratégique, mais également les différentes actions à réaliser pour aboutir à une baisse du niveau de corruption sont représentés dans ce graphique.

#### 2.2. CADRE PROGRAMATIQUE

#### 2.2.1. La déclinaison en composantes

Le Programme élaboré vise essentiellement à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption adoptée par le Gouvernement, en favorisant la pleine implication de tous les acteurs de l'écosystème de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire. Le Programme reste par conséquent fidèle au cadre stratégique de la SNLC.

La SNLC a ainsi été décomposée en quatre composantes qui regroupent chacune plusieurs actions provenant de résultats et produits distincts. Les différentes fonctions essentielles de la lutte contre la corruption ont ainsi été réparties entre les quatre composantes :

- Composante N°1: Cadre juridique et institutionnel: elle intègre toutes les actions de la SNLC permettant a°) d'élaborer et de vulgariser un cadre juridique et réglementaire de lutte contre la corruption; b°) d'institutionnaliser l'autonomie financière des organes de contrôle et leur cadre de concertation;
- Composante N°2: Prévention et Contrôle citoyen: elle met en œuvre la modernisation de l'administration et les actions de communication y relatives ainsi que le volet action citoyenne. La

modernisation de l'administration, notamment sa digitalisation, a été retenue comme un aspect essentiel de la prévention ;

- Composante N°3: Contrôle, Investigations et Répression: elle s'occupe du renforcement des capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption, à l'exception de la HABG;
- Composante N°4: Coordination et suivi évaluation: elle gère le renforcement des capacités opérationnelles de la HABG ainsi que les actions de coordination et de suivi évaluation du programme. Cette composante est donc transversale.

La répartition des actions et indicateurs de la SNLC entre les quatre composantes et la décomposition de ces actions en activités sont illustrées dans le tableau qui suit :

Tableau N°1: Déclinaison de la SNLC en composantes

Composantes	Actions	Activités	Indicateurs de performance
1 – Cadre juridique et institutionnel	17	50	20
2 – Prévention et Contrôle citoyen	19	70	30
3 – Contrôle, Investigations et Répression	10	44	15
4 – Coordination et Suivi évaluation	08	47	12

Comme indiqué, chaque composante comporte des actions provenant de résultats et produits distincts. La figure qui suit présente les relations qui existent entre les composantes et les produits :

Figure n°3: Relations entre les composantes et les produits

rigure ii 5. Relations entre les composantes et les produits								
IMPACT : LE NIVEAU DE LA CORRUPTION ET DES INFRACTIONS ASSIMILÉES A BAISSÉ EN CÔTE D'IVOIRE								
Indice de perception de la corruption en 2028 : 50/100								
	Composante n°1 : Cadre juridique et institutionnel	Composante n°2 : Prévention et contrôle citoyen	Composante n°3 : Contrôle, Investigations et Repressions	Composante n°4 : Coordination et Suivi évaluation				
Effet 1 : Le cadre jur	ridique de la prévention et d	e la répression est ren	forcé					
Produit 1.1 Produit 1.2 Produit 1.3	2 Actions 2 Actions 2 Actions	-						
Effet 2 : Les contrôle	es interne et externe sont re	nforcés						
Produit 2.1 Produit 2.2	1 Action 1 Action		1 Action 2 Actions					
Effet 3 : L'administra responsabilité	ation publique est performa	nte, accessible et cara	ctérisée par l'intégrité, la tra	ansparence et la				
Produit 3.1 Produit 3.2 Produit 3.3 Produit 3.4 Produit 3.5	2 Actions 3 Actions 2 Actions 2 Actions	1 Action 2 Actions 4 Actions 2 Actions	1 Action					
Effet 4 : La performa	ance des structures de préve es ainsi que le BC/FT est am		de répression de la corrupt	ion et des				
Produit 4.1 Produit 4.2 Produit 4.3	es amsi que le be/FF est am	enoree	3 Actions 3 Actions	1 Action 5 Actions				
Effet 5 : La culture c	itoyenne de la prévention e	t de la lutte contre la c	orruption est développée					
Produit 5.1 Produit 5.2		2 Actions 8 Actions		1 Action 1 Action				

#### 2.2.2. Les objectifs ciblés

La mise en œuvre des composantes du Programme vise à baisser le niveau de la corruption en Côte d'Ivoire en accentuant les efforts entrepris par le Gouvernement ces dernières années. L'ampleur des réformes et des moyens engagés sont perceptibles à travers l'itinéraire des différents indicateurs de mesure présentée par la figure qui suit. Les objectifs ciblés par le PNLC à l'horizon 2028 y sont également rappelés.

Figure n°4 : Itinéraire des indicateurs

# Etat initial 2020

# Etat actuel 2024

#### Lutte contre la corruption, un enjeu national en Côte d'ivoire

La lutte contre la corruption est une priorité pour les autorités ivoiriennes qui ont initié depuis 2011, des réformes majeures en vue de consolider le cadre juridique et institutionnel de lutte contre ce phénomène.

#### Une stagnation de la situation

- IPC : score de 36/100 en 2020.
- Contrôle de la corruption : 32,38/100 en 2020.
- Mo Ibrahim: 19ème rang en 2020 avec un score de 54,3 sur 100.
- Afrobarometer: 35% estime que la plupart des fonctionnaires s'adonnent aux pratiques de corruption en 2019.

# Une amélioration constante

- IPC: 87ème place en 2023 avec un score de 40/100.
- Contrôle de la corruption: 42,48/100 en 2022.
- Mo Ibrahim : 16ème rang en 2023 avec un score de 56,7 sur 100.
- Afrobarometer: 25,4%
   estime que la plupart des
   fonctionnaires
   s'adonnent aux pratiques
   de corruption en 2022.
- Entrée sur la « liste grise » du GAFI.

# Etat cible 2028

### L'indice de perception de la corruption est de 50/100 en Côte d'Ivoire à l'horizon 2028

- Le niveau de la corruption et des infractions assimilées baissera fortement en Côte d'Ivoire à l'horizon 2028.
- Le système de gouvernance de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées est amélioré.
- Le citoyen ivoirien est devenu imperméable à la corruption.

#### 2.2.3. L'organisation mise en place

Dans une logique d'appropriation du Programme par les bénéficiaires et de facilitation de l'exécution du Programme, l'organisation mise en place va distinguer le niveau opérationnel du niveau stratégique :

Le Secrétaire Général de la HABG assumera les fonctions de Coordonnateur du Programme, il veillera au respect de la stratégie par le Programme. Cependant, un Coordonnateur adjoint sera recruté pour assurer la direction du Programme conformément au manuel de procédures (passation de marchés, gestion du personnel, représentation du Programme, etc.). Le PNLC pourra ainsi démarrer dès le mois de janvier et l'absence du Coordonnateur adjoint ne constituera pas un blocage; Un Responsable de composante sera nommé pour chacune des trois premières composantes par le ministère identifié comme Chef de file de ladite composante. Il sera le facilitateur de la composante et présidera le Comité de Composante en l'absence du Coordonnateur adjoint, cependant un assistant de composante sera recruté par le Programme dans chaque composante pour s'occuper du niveau opérationnel.

Le Secrétaire Général de la HABG sera donc, pour le compte du Programme, l'interlocuteur du Comité National de Pilotage dont il assurera le secrétariat et à ce titre il sera responsable de la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage. Il présidera également les réunions du Comité Technique.

Le Coordonnateur adjoint assurera le secrétariat du Comité Technique et présidera les réunions hebdomadaires de l'Unité de Coordination du Programme et les réunions mensuelles des Comités de composante. Il sera appuyé par une Assistance Technique qui sera placée sous sa responsabilité.

Pilotage du PNLC Comité National de Pilotage Secrétaire Général Comité Technique de la HABG Coordonnateur Adjoint Cellule de S&E Assistance Technique RAF SPM Comités de composante UCP

Figure n°5 : Pilotage et exécution du Programme

Les Chefs de file de composante retenus sont les suivants :

Tableau N°2: Chefs de file des Composantes

Composantes	Chef de file
1 – Cadre juridique et institutionnel	Ministère en charge de la Justice
2 – Prévention et Contrôle citoyen	Ministère en charge de la Fonction publique
3 – Contrôle, Investigations et Répression	Ministère en charge des Finances
4 – Coordination et Suivi évaluation	HABG

#### 2.2.4. Le budget nécessaire

Le budget global du PNLC qui s'élève à 15.593,20 millions sera exécuté sur quatre ans selon la planification suivante :

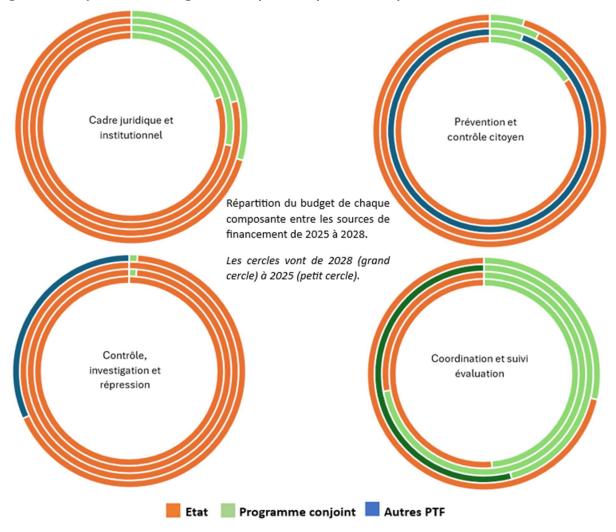
Tableau N°3: Planification budgétaire du Programme

Composantes	2025	2026	2027	2028	Total
1 – Cadre juridique et institutionnel	365,00	1 701,25	956,75	540,00	3 563,00
2 – Prévention et Contrôle citoyen	745,00	2 464,00	1 658,00	988,00	5 855,00
3 – Contrôle, Investigations et Répression	564,00	1 280,79	1 187,91	647,50	3 680,20
4 – Coordination et Suivi évaluation	851,50	881,50	419,50	342,50	2 495,00
Total	2 525,50	6 327,54	4 222,16	2 518,00	15 593,20

#### Chiffres en Millions de F CFA

Le budget de l'année 2025 ne représente que 16,20% du budget global car la HABG consacrera les trois premiers mois de l'année à la mise en place de l'Unité de Coordination du Programme tandis que le Coordonnateur adjoint, une fois recruté, privilégiera au cours des deux mois suivants les études préalables aux mises en œuvre. C'est en 2026 et en 2027 que le Programme atteindra sa vitesse de croisière avec une exécution budgétaire correspondant respectivement à 40,58% et 27,08% du budget global.

Figure n°6: Répartition du budget des composantes par année et par source de financement



La composante Cadre juridique et institutionnel ne sera ainsi financée que par l'Etat ivoirien et le SNU alors que les autres PTF seront plus sollicités sur la composante Prévention et contrôle citoyen.

Le budget de 15.593,20 millions a déjà obtenu deux engagements de financement :

- L'Etat ivoirien à hauteur de 65%, soit 10.135,58 millions ;
- Le Programme conjoint développé avec le Système des Nations Unies à hauteur de 2.691,50 millions.

#### Il reste donc à couvrir :

- 2.766,12 millions, soit 17,74% du budget de la SNLC;
- 624,12 millions pour l'Assistance Technique, soit 1 300 h/j et 32 billets d'avion.

Le tableau qui suit répartit, par année, le budget global du Programme Conjoint (PC), du Programme National (PNLC) et de l'Assistance Technique (AT).

Tableau N°4: Budget global du Programme Conjoint, du PNLC et de l'AT par année

Années	Budget global PC	Budget global PNLC	Budget global AT
2025	1 142,75	2 525,50	104,02
2026	2 390,75	6 327,54	208,04
2027	1 070,00	4 222,16	208,04
2028	628,00	2 518,00	104,02
TOTAL	5 231,50	15 593,20	624,12

#### Chiffres en Millions de F CFA

Nous précisons que le budget total du programme conjoint, qui est de 5 231,5 Millions de F CFA, n'a pas été entièrement reporté dans le PNLC. En effet :

- Les actions et activités du programme conjoint comportent parfois des montants qui dépassent le budget qui avait été envisagé par la SNLC pour les actions et activités correspondantes;
- Toutes les activités du programme conjoint sont pertinentes lorsqu'on se réfère à la vision de la SNLC mais certaines d'entre elles n'avaient pas été privilégiées par la SNLC.

L'intégration, en l'état, du budget de certaines activités du Programme conjoint dans celui du PNLC risquait donc de conduire à une situation où le budget de certaines actions du PNLC dépasserait le plafond imposé par la SNLC sans pour autant que les indicateurs ne soient atteints. Cependant, toutes les activités retenues par le Programme Conjoint sont nécessaires et le budget additionnel l'est encore plus.

L'approche préconisée a consisté à reporter toutes les activités du Programme conjoint dans le PNLC mais en ne considérant que la portion de leur budget qui nous permettrait de ne pas dépasser le plafond de la SNLC. Toutefois, le budget global du programme conjoint sera entièrement exécuté par le PNLC car il apporte des solutions à des problèmes réels de l'écosystème et complète le budget global du PNLC. Le PNLC devra donc assurer également le suivi du budget du Programme Conjoint.

Le budget du PNLC comporte ainsi plusieurs sources de financement : Etat, Programme conjoint, Autres PTF :

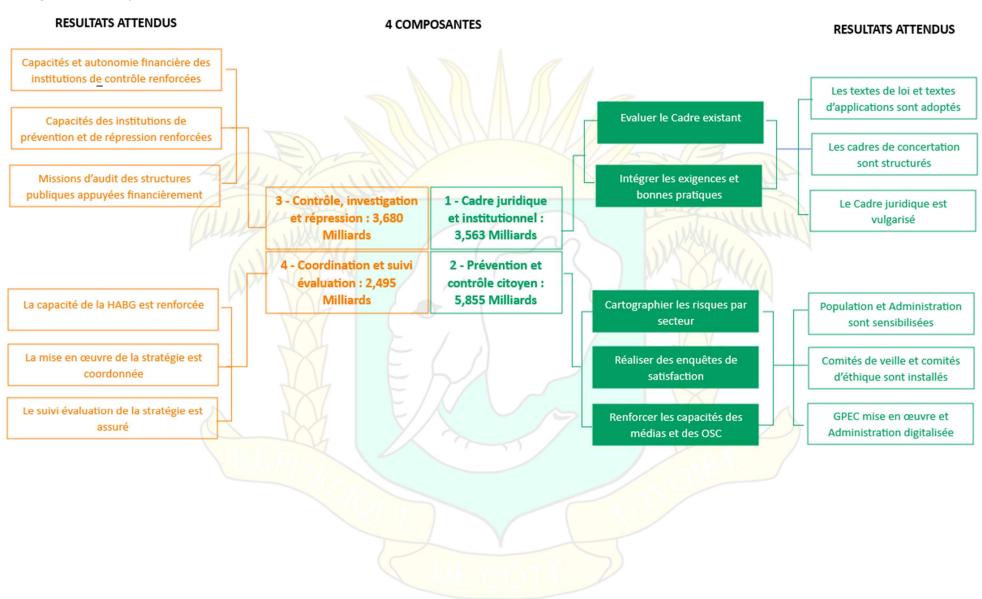
Tableau N°5: Budget des composantes

Composantes	Budget PNLC	Apport du PC	Apport de l'Etat	Apport des autres PTF
	(a+b+c)	(a)	(b)	(c)
1 – Cadre juridique et institutionnel	3 563,00	910,00	2 653,00	0
2 – Prévention et Contrôle citoyen	5 855,00	417,50	3 103,50	2 334,00
3 – Contrôle, Investigations et Répression	3 680,20	22,50	3 452,58	205,12
4 – Coordination et Suivi évaluation	2 495,00	1 341,50	926,50	227,00
TOTAL	15 593,20	2 691,50	10 135,58	2 766,12

Chiffres en Millions de F CFA

Le cadre programmatique a été schématisé dans un graphique qui résume l'action du PNLC tout en rappelant les principaux résultats attendus.

Figure n°7 : Composantes et résultats attendus



#### 2.3. STRATEGIE DE DEMARRAGE

Le Programme doit trouver des fonds supplémentaires à hauteur de 2.766,12 millions auprès des Partenaires Techniques et Financiers, autres que le SNU, pour boucler son budget 2025-2028. Cependant, cette recherche de fonds produira difficilement des résultats avant 2025 et n'impactera donc pas le budget de l'an 2025.

Le budget de l'année 2025 sera donc entièrement financé par l'Etat ivoirien et le SNU sans pour autant que le montant global de leur engagement sur les quatre ans ne soit modifié. Cette période servira au Programme et à la HABG à convaincre les autres PTF et le secteur privé à appuyer le PNLC.

Le tableau qui suit répartit, pour chaque année, le budget du Programme National entre les différentes sources de financement : Programme Conjoint (a), Etat (b), Autres PTF (c). Le budget devant être financé par l'Etat et les autres PTF a été regroupé dans le plan pluriannuel de mise en œuvre mais le tableau suivant identifie les rubriques (composante ou action) que financent chacune de ces deux sources de financement pour une année précise.

Tableau N°6 : Budget du PNLC par source de financement et par année

Années	Apport PC	Apport	Rubriques financées par	Apport	Rubriques financées	TOTAL
	(a)	Etat (b)	l'Apport de Etat	Autres PTF	par l'Apport des	(a+b+c)
				(c)	Autres PTF	
2025	604,00	1 921,50	Composantes 1, 2, 3 et 4	0		2 525,50
2026	1 257,00	2 736,54	Composantes 1, 3 et 4	2 334,00	Composante 2	6 327,54
2027	517,50	3 477,66	Composantes 1, 2 et 3	227,00	Composante 4	4 222,16
2028	313,00	1 999,88	Composantes 1, 2, 4 et 3	205,12	Action 3.4.5	2 518,00
			(sauf 3.4.5)			
TOTAL	2 691,50	10 135,58		2 766,12		15 593,20

Chiffres en Millions de F CFA

**Exemple :** Pour l'année 2028, l'Etat et le SNU vont financer tout le contenu des composantes 1, 2, 3 et 4 à l'exception de l'action 3.4.5 de la composante 3 qui sera financée par les PTF autres que le SNU.

Les étapes qui suivent seront mises en œuvre par la HABG et l'Unité de Coordination du Programme pour faciliter le démarrage du PNLC :

Tableau N°7 : Actions à mettre en œuvre pour le démarrage du PNLC

N°	Action	Période	Responsable	Détails
1	Saisine du ministère en charge des finances pour mobiliser le budget Etat de 2025	Novembre 2024	HABG	Le budget est de <b>1.921.500 F CFA</b> , il est détaillé dans le fichier <b>Budget Etat 2025</b> .
2	Saisine du SNU pour mobiliser le budget programme conjoint de 2025	Novembre 2024	HABG	Le budget est de 1.142.750 F CFA, soit 2.285.500 USD, il est détaillé dans le fichier Budget SNU 2025.
3	Organisation d'une conférence des bailleurs sur le Programme National de Lutte contre la Corruption	Décembre 2024	HABG	Le budget à mobiliser chez les PTF, autres que le SNU, est de 2.766.120 F CFA sur les 04 ans mais il est de 2.334.000 F CFA pour l'année 2026.
4	Mise en œuvre du processus de recrutement du Coordonnateur adjoint	Décembre 2024 à février 2025	HABG	Le Coordonnateur Adjoint devra être recruté avant le mois de mars 2025.
5	Saisine des Chefs de file	Décembre 2024	HABG	Un courrier est envoyé à chaque Chef de file pour l'informer du choix et de son rôle.

N°	Action	Période	Responsable	Détails
6	Elaboration et adoption du décret de création du Programme	Décembre 2025	HABG	Le décret doit être adopté en conseil des ministres avant la fin de l'année.
7	Elaboration du PTA 2025	Mars 2025	Coordonnateur adjoint	Le Coordonnateur adjoint devra, dès son recrutement, élaborer le PTA 2025 en définissant des tâches aux activités présentes dans le plan de mise en œuvre pluriannuel.
8	Nomination des Responsables de composante	Mars 2025	Chefs de file	Un Responsable de composante est nommé par un arrêté du chef de file concerné.
9	Réunion du Comité Technique pour valider le PTA 2025	Mars 2025	Coordonnateur	Le Comité Technique devra se réunir dès l'élaboration du <b>PTA 2025</b> afin de le valider.
10	Recrutement du personnel du Programme	Mars à Avril 2025	Coordonnateur adjoint	Tout le personnel prévu devra être recruté
11	Réunion du Comité National de Pilotage pour lancer le PNLC	Avril 2025	HABG / Coordonnateur adjoint	Le Comité National de Pilotage devra se réunir pour donner mandat au Coordonnateur de lancer le PNLC.

#### 3. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Dans sa logique d'intervention (voir annexe n°1), la mise en œuvre du programme d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption vise à réduire significativement le niveau de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire en le passant de 40% en 2023 à 50% en 2028. Pour se faire, plusieurs objectifs intermédiaires ont été identifiés, à savoir précisément :

- Renforcer le cadre juridique de la prévention et de la répression ;
- Renforcer les contrôles interne et externe ;
- Rendre l'administration publique performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la responsabilité;
- Améliorer la performance des structures de prévention et de répression de la corruption et des infractions assimilées;
- Développer la culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Chacun des objectifs opérationnels identifiés seront réalisés suivant une logique schématisée à travers une théorie du changement telle que présentée ci-dessous :

#### Théorie du changement du Programme

L'impact visé est le suivant : **l'indice de perception de la corruption est de 50/100 en Côte d'Ivoire à l'horizon 2028**. Pour cela, cinq (05) changements stratégiques (effets) sont à réaliser dont quatre (04) portent sur le système de gouvernance de la prévention et de la lutte contre la corruption et un (01) sur le comportement citoyen. Ainsi :

#### Si

Le système de gouvernance de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées est amélioré à travers (i) le renforcement du cadre juridique de prévention, de détection et de lutte, (ii) le renforcement des contrôles interne et externe, (iii) l'amélioration de la performance des structures de prévention, de détection et de répression, (iv) une administration publique performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la responsabilité.

#### Et que

Le citoyen ivoirien devienne imperméable à la corruption à travers le développement de la culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption.

#### **Alors**

Le niveau de la corruption et des infractions assimilées baissera fortement en Côte d'Ivoire à l'horizon 2028.

Figure n°8: Théorie du Changement



#### 4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE PLURIANNUEL

Le Plan de Mise en Œuvre Pluriannuel est la décomposition détaillée des actions en activités puis des activités en tâches assortie d'un chronogramme d'exécution sur quatre ans (2025 à 2028) et précisant la ou les structures responsables ou associées, le coût et la pondération correspondants. Il sert de guide pour la mise en œuvre du Programme au quotidien. Le tableau comprend les colonnes suivantes :

- Code : chaque résultat, produit, action et tâche dispose d'un code pour son identification ;
- Budget : montant affecté à la rubrique, il peut provenir de plusieurs sources ;
- N° de l'activité du Programme conjoint : dans le cas où l'activité serait issue du Programme conjoint, il est inscrit ici son numéro d'origine ;
- Responsable de la mise en œuvre : nom de la structure responsable de la mise en œuvre ;
- Source de financement : portion du budget provenant de chacune des sources de financement ;
- Poids : il est alloué à chaque activité 100 points qui sont répartis entre les tâches selon leur niveau importance ;
- Modalité de mise en œuvre : il est inscrit le mode d'exécution de la tâche (Travaux, Fournitures, Service de consultant, Services courants) ;
- Chronogramme : il est indiqué avec une croix les mois durant lesquels se déroulera la tâche.

**NB**: la décomposition des activités en tâches sera de la responsabilité de l'Unité de Coordination du Programme.

Le Plan de Mise en Œuvre Pluriannuel se trouve en annexe 3 du présent programme. La première année (2025) va constituer le Plan de Travail Annuel 2025.

#### 5. PROGRAMME D'ACTIONS

#### 5.1. PRESENTATION DES COMPOSANTES DU PROGRAMME

Les composantes font l'objet d'une présentation détaillée qui met en exergue systématiquement les activités à mettre en œuvre, leur coût et les indicateurs de performance qui serviront à guider les gestionnaires de la composante. Elles sont systématiquement illustrées par deux tableaux :

- Cadre de mesure de la performance : il décline le système d'indicateurs de performance, les niveaux de référence et cibles, de même que les modalités de calcul, les sources de données, les responsables du suivi et la périodicité de collecte des indicateurs ;
- Plan de financement : il présente le budget global de chacune des activités de la composante puis répartit ce budget par source de financement.

NB: lors de la conversion des montants provenant du programme conjoint, le dollar a été estimé à 500 F CFA.

#### 5.1.1. Composante N°1 : Cadre juridique et institutionnel

#### 5.1.1.1. Enjeux et défis

Le diagnostic du secteur réalisé dans le cadre de la SNLC a mis en évidence plusieurs faiblesses du cadre normatif :

- L'absence d'un contenu normatif bien défini en matière d'instauration d'une bonne gouvernance qui garantirait une meilleure prévention de la lutte contre la corruption;
- Le cadre règlementaire de mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre la corruption est à la fois limité et sectoriel;
- L'obligation de déclaration de patrimoine n'inclut pas encore tous ceux qui sont susceptibles d'être assujettis;
- La déclaration de patrimoine laisse des possibilités de dissimulation de patrimoine par la non prise en compte des enfants majeurs et des conjoints mariés sous le régime de la séparation de biens;
- Les textes régissant la déclaration de patrimoine restent muets sur l'origine des biens déclarés et ne prennent pas en compte la vérification et le contrôle des informations recueillies;
- La non-effectivité de la sanction en cas de non-déclaration de patrimoine ;
- L'absence de liste nominative exhaustive des assujettis assurant la gestion des fonds publics;
- L'absence d'obligation de déclaration en cours de mandat ou de fonction conformément aux conventions internationales;
- Cadre législatif du contrôle citoyen inadapté;
- La non mise en œuvre de la Haute Cour de Justice.

Le diagnostic s'est aussi penché sur le cadre institutionnel et a déniché quelques faiblesses :

- Le déficit de coordination des activités des structures de contrôle ;
- L'absence d'indépendance budgétaire de la Cour des comptes et du Parlement ;
- L'ineffectivité du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale;
- Insuffisance des mécanismes de redevabilité.

Ces deux catégories de faiblesses représentent tout l'enjeu de la Composante N°1 – Cadre juridique et institutionnel ainsi que les défis qu'elle devra relever.

#### 5.1.1.2. Coût

Le coût de la mise en œuvre des activités déclinées dans la composante n°1 est estimé à 3 563 millions de F CFA dont 910 millions, soit 25,54%, financés par le programme conjoint. Le budget est réparti comme suit :

Tableau N°8 : Coût de la Composante N°1

Résultats	Produits	Budget PNLC	Apport Programme Conjoint	Apport Etat
1 - Le cadre juridique de		2 120	660	1 460
la prévention et de la répression est renforcé	1.1 - Le cadre juridique de prévention et de répression est mis en adéquation avec les exigences et les bonnes pratiques internationales	100	90	10
	1.2. Le cadre juridique de prévention et de répression est consolidé par rapport aux évolutions et mutations nationales	125	20	105
	1.3. Le cadre juridique de prévention et de répression de la corruption est vulgarisé	1 895	550	1 345
2 - Les contrôles interne		75		75
et externe sont renforcés	2.1. L'autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe est renforcée	50		50
	2.2. Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont renforcées	25		25
3 - L'administration		1 368	250	1 118
publique est performante, accessible	3.1. Le cadre juridique de l'administration publique est consolidé et opérationnel	90		90
et caractérisée par	3.2. L'organisation administrative est rationalisée	320	75	245
l'intégrité, la transparence et la	3.4. La transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées	180	80	100
responsabilité	3.5. La culture du résultat est développée	778	95	683
	TOTAL	3 563	910	2 653

#### Chiffres en Millions de F CFA

La composante n°1 n'est financée que par l'Etat et le SNU.

Le tableau qui suit répartit, pour chaque année, le budget de la composante n°1 entre les trois sources de financement : Programme Conjoint (a), Etat (b) et Autres PTF (c).

Tableau N°9 : Budget de la composante 1 par année et source de financement

Années	Budget PC	Budget PNLC (a+b+c)	Apport du PC (a)	Apport de l'Etat (b)	Apport des autres PTF (c)
2025	72,50	365,00	72,50	292,50	0
2026	612,50	1 701,25	475,00	1 226,25	0
2027	260,00	956,75	202,50	754,25	0
2028	197,50	540,00	160,00	380,00	0
TOTAL	1 142,50	3 563,00	910,00	2 653,00	0

Chiffres en Millions de F CFA

Le cadre de mesure de la performance de la composante n°1 comporte 20 indicateurs de performance dont les détails, notamment les valeurs de référence et les valeurs cibles, devront être remplis par la Cellule de suivi évaluation grâce aux résultats des enquêtes prévues (Activités 4.2.3.2 et 5.2.9.2).

## Tableau N°10 : Cadre de mesure de performance de la composante n°1

N°	Liste des Indicateurs de Performance	Réf	érences	Valeur cible	Mode de calcul	Source de données	Responsable du	Périodicité de	
		Valeur	Année				suivi	collecte	
CON	COMPOSANTE N°1: CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL								
Résu	Résultat 1 - Le cadre juridique de la prévention et de la répression est renforcé								
Pro	duit ${f 1.1}$ - Le cadre juridique de prévention et de répression ${f 6}$	est mis er	n adéquation	avec les exige	nces et les bonne	s pratiques internatior	nales		
1	Rapport d'évaluation disponible						HABG		
2	Nombre d'exigences et de bonnes pratiques intégrées						HABG		
Pro	duit 1.2. Le cadre juridique de prévention et de répression e	st consol	idé par rapp	ort aux évoluti	ons et mutations	nationales			
3	Nombre de lois adoptées								
4	Nombre de décrets et d'arrêtés pris								
Pro	duit 1.3. Le cadre juridique de prévention et de répression d	le la corru	uption est vu	lgarisé					
5	Plan de communication disponible						HABG		
6	Nombre d'actions de communication exécutées						HABG		
Rés	ultat 2 - Les contrôles interne et externe sont renforcés								
Pro	duit 2.1. L'autonomie financière des institutions de contrôle	e interne	et externe e	st renforcée					
7	Texte portant financement des institutions de contrôle adopté						HABG		
Pro	duit 2.2. Les capacités opérationnelles des institutions de co	ntrôle in	terne et exte	rne sont renfo	orcées				
8	Texte de création du cadre de concertation pris						HABG		
9	Cadre de concertation fonctionnel								
Rés	ultat 3 - L'administration publique est performante, accessik	ole et car	actérisée pai	l'intégrité, la	transparence et la	responsabilité	:	:	
Pro	duit 3.1. Le cadre juridique de l'administration publique est	consolide	é et opératio	nnel					
10	Nombre de textes mis en conformité						HABG		
11	Nombre de textes d'application pris						HABG		
Pro	duit 3.2. L'organisation administrative est rationalisée								

N°	Liste des Indicateurs de Performance		Références		Mode de calcul	Source de données	Responsable du	Périodicité de
		Valeur Année			suivi	collecte		
CON	IPOSANTE N°1 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL						1	<u> </u>
12	Un référentiel de création et d'organisation des structures publiques disponible et mis en œuvre						MFP	
13	% des domaines de compétences effectivement transférées avec les ressources aux CT						MIN CL	
14	Texte instituant la Fonction Qualité dans les structures publiques pris et mis en œuvre						MFP	
Pro	duit 3.4. La transparence et l'intégrité des services publics s	ont renfo	rcées	:	·	: 		•
15	Code de déontologie des agents publics disponible						MFP	
16	Nombre de structures publiques disposant de Charte d'éthique						MFP	
Pro	duit 3.5. La culture du résultat est développée							
17	Texte faisant de la planification stratégique et opérationnelle une exigence						MIN PLAN	
18	Textes instituant les conférences de redevabilité pris						MIN BUDGET	
19	Nombre de conférences de redevabilité organisées	†						
20	Nombre de rapports de conférence publiés							

Le plan de financement donne le budget global de chaque activité de la composante puis le répartit entre deux sources de financement : Etats et autres PTF (a) et Programme conjoint (b).

Tableau n°11 : Plan de financement de la composante n°1

_			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	e financement	
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)	
СОМ	POSAI	NTE N°1 : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	1 142,50	3 563,00	2 653,00	910,00	
1 - Le	cadre	e juridique de la prévention et de la répression est renforcé	860,00	2 120,00	1 460,00	660,00	
	bonn	Le cadre juridique de prévention et de répression est mis en adéquation avec les exigences et les les pratiques internationales	90,00	100,00	10,00	90,00	
		1.1.1 - Evaluer le cadre juridique de prévention et de répression sous le prisme des exigences et bonnes pratiques internationales	50,00	50,00		50,00	
		1.1.1.1 : Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des textes législatifs et règlementaires, des actions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	10,00	10,00		10,00	
		1.1.1.2 : Mettre en place un cadre formel de coordination des acteurs de la chaîne de prévention et de lutte contre la corruption	40,00	40,00		40,00	
		1.1.2. Intégrer les exigences et bonnes pratiques internationales manquantes dans le cadre juridique	40,00	50,00	10,00	40,00	
		1.1.2.1 : Faire un diagnostic du cadre juridique pour en déceler les insuffisances vis-à-vis des ex bonnes pratiques internationales	igences et	10,00	10,00		
		1.1.2.2 : Mettre en place et opérationnaliser le cadre de suivi de la mise en œuvre des traités et accords internationaux en matière de lutte contre la corruption	40,00	40,00		40,00	
		e cadre juridique de prévention et de répression est consolidé par rapport aux évolutions et ations nationales	20,00	125,00	105,00	20,00	
		1.2.1 Adopter ou réviser les textes de loi en matière de prévention et de lutte contre la corruption	10,00	50,00	40,00	10,00	
		1.2.1.1 : Réviser et mettre à jour les textes de loi en matière de prévention et de lutte contre la corruption notamment les textes relatifs à la protection des lanceurs d'alerte	10,00	10,00		10,00	
		1.2.1.2 : Faire adopter les textes de loi en matière de prévention et de lutte contre la corruption		40,00	40,00		
		1.2.2. Prendre tous les textes règlementaires d'application (décrets et arrêtés)	10,00	75,00	65,00	10,00	
		1.2.2.1 : Elaborer les textes règlementaires d'application nécessaires (décrets et arrêtés)	10,00	10,00		10,00	
		1.2.2.2 : Faire adopter les textes règlementaires d'application nécessaires (décrets et arrêtés)		65,00	65,00		
	1.3. L	e cadre juridique de prévention et de répression de la corruption est vulgarisé	750,00	1 895,00	1 345,00	550,00	

			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	nancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		1.3.1. Elaborer un plan de communication sur les textes du cadre juridique de prévention et de répre	ssion de la	35,00	35,00	
		1.3.1.1 : Elaborer un plan de communication		30,00	30,00	
		1.3.1.2 : Valider le plan de communication		5,00	5,00	
		1.3.2. Mettre en oeuvre le plan de communication	750,00	1 860,00	1 310,00	550,00
		1.3.2.1 : Informer et communiquer sur le dispositif de lutte contre la corruption		500,00	500,00	
		1.3.2.2 : Promouvoir une culture d'intégrité et de probité dans la gestion des services publics po changement de comportement	ur faciliter le	610,00	610,00	
		1.3.2.3 : Renforcer les capacités communicationnelles des parties prenantes		200,00	200,00	
		1.3.2.4 : Mettre en œuvre et déployer les actions et les activités prévues dans la stratégie de communication de la HABG	175,00	175,00		175,00
		1.3.2.5 : Concevoir, produire, réaliser et diffuser une émission TV	165,00	165,00		165,00
		1.3.2.6 : Concevoir, faire l'impression et distribuer un magazine dédié à la bonne gouvernance	210,00	210,00		210,00
		1.3.2.7 : Elaborer et diffuser une campagne massive et multimédia sur le mécanisme de dénonciation SIGNALIS	200,00	-		
2 - Le	es con	trôles interne et externe sont renforcés		75,00	75,00	
	2.1.	L'autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe est renforcée		50,00	50,00	-
		2.1.1. Adopter un texte spécifique sur le financement des institutions de contrôle		50,00	50,00	-
		2.1.1.1 : Elaborer les textes spécifiques sur le financement des institutions de contrôle		25,00	25,00	
		2.1.1.2 : Faire adopter les textes règlementaires d'application nécessaires (décrets et arrêtés)		25,00	25,00	
	2.2.	Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont renforcées		25,00	25,00	-
		2.2.3. Mettre en place un cadre formel de concertation des institutions de contrôle interne et externe	:	25,00	25,00	-
		2.2.3.1 : Organiser un atelier de réflexion avec un expert sur le cadre de concertation des institu	tions de contrôle	10,00	10,00	
		2.2.3.2 : Élaborer le texte relatif à la formalisation du cadre de concertation		2,50	2,50	
		2.2.3.3 : Mettre en œuvre le cadre de concertation		12,50	12,50	
	admin onsab	istration publique est performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la ilité	282,50	1 368,00	1 118,00	250,00
	_	Le cadre juridique de l'administration publique est consolidé et opérationnel	-	90,00	90,00	-

			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	nancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		3.1.1.Mettre en conformité les textes juridiques sectoriels aux normes internationales et évolutions n	ationales	60,00	60,00	
		3.1.1.1 : Organiser des ateliers de mise en conformité des textes aux normes internationales ave	c l'appui	50,00	50,00	
		d'experts 3.1.1.2 : Élaborer le texte relatif à la formalisation du cadre de concertation		10,00	10,00	
		3.1.2. Prendre les textes d'application nécessaires aux différentes lois sectorielles		30,00	30,00	-
		3.1.2.1 : Élaborer les textes d'application nécessaires aux différentes lois sectorielles (décrets et	t arrêtés)	20,00	20,00	
		3.1.2.2 : Faire adopter les textes règlementaires (décrets et arrêtés)		10,00	10,00	
	3.2. L	organisation administrative est rationalisée	75,00	320,00	245,00	75,00
İ		3.2.1 Elaborer et mettre en oeuvre un référentiel de création et d'organisation des structures publique	es	170,00	170,00	-
İ		3.2.1.1 : Elaborer le référentiel de création et d'organisation des structures publiques		100,00	100,00	
		3.2.1.2 : Faire adopter le référentiel de création et d'organisation des structures publiques		2,50	2,50	
İ		3.2.1.3 : Mettre en œuvre le référentiel de création et d'organisation des structures publiques		67,50	67,50	
İ		3.2.2. Rendre effectif le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales	75,00	150,00	75,00	75,00
		3.2.2.1 : Prendre les décrets d'application restants de la loi no 2003-208 du 07 juillet 2003 portar répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales	nt transfert et	25,00	25,00	
		3.2.2.2 : Mener un plaidoyer auprès du gouvernement pour le transfert effectif des compétences ressources aux collectivités territoriales	et des	50,00	50,00	
		3.2.2.3 : Appuyer la mise en place d'une gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux à travers le budget participatif dans 20 collectivités territoriales	75,00	75,00		75,00
		3.2.4. Institutionnaliser la fonction Qualité dans les structures publiques		-		
		3.2.4.1 : Elaborer le texte instituant la fonction Qualité dans les structures publiques		-		
		3.2.4.2 : Faire adopter le texte instituant la fonction Qualité dans les structures publiques		-		
		3.2.4.3 : Mettre en œuvre le texte instituant la fonction Qualité dans les structures publiques		-		
	3.4. L	a transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées	112,50	180,00	100,00	80,00
		3.4.1 Mettre en place un code de déontologie du service public	80,00	100,00	20,00	80,00
		3.4.1.1 : Contribuer à l'élaboration et à l'adoption d'un code de déontologie de l'Administration territoriale et des collectivités territoriales	22,50	22,50		22,50
		3.4.1.2 : Suivre la mise en œuvre du code de déontologie des agents publics et des statuts particuliers (magistrats, agents et les policiers)	37,50	37,50		37,50
					Dage 20	n sur <b>91</b>

			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	nancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		3.4.1.3 : Former les fonctionnaires des régies financières, les magistrats et les agents de poursuite	20,00	40,00	20,00	20,00
		3.4.2. Mettre en place une charte d'éthique dans les structures publiques	32,50	80,00	80,00	
ı		3.4.2.1 : Elaborer une charte d'éthique type pour toutes les structures publiques		60,00	60,00	
		3.4.2.2 : Faire adopter le texte instituant l'obligation d'avoir une charte d'éthique pour toutes les publiques	structures	20,00	20,00	
		3.4.2.3 : Appuyer la mise en place des COP (Contrats d'objectifs et de performances) dans 10 COGES et 5 COS	22,50	-		
		3.4.2.4 : Renforcer les compétences de 10 COGES et 5 COS notamment sur les questions de gestion financière	10,00	-		
	3.5. L	La culture du résultat est développée	95,00	778,00	683,00	95,00
		3.5.1 Faire de la planification stratégique et opérationnelle une exigence administrative au niveau sectoriel et décentralisé	95,00	728,00	633,00	95,00
		3.5.1.1 : Elaborer et faire adopter un texte instituant la planification stratégique et opérationnelle	9	15,00	15,00	
		3.5.1.2 : Former les élus et les agents des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et sur le budget-programme	70,00	100,00	30,00	70,00
		3.5.1.3 : Renforcer les capacités des agents de la DGDDL, du Corps préfectoral et de l'administration déconcentrée dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et sur le budget-programme	25,00	250,00	225,00	25,00
		3.5.1.4 : Renforcer les capacités humaines et matérielles au niveau sectoriel		250,00	250,00	
İ		3.5.1.5 : Soutenir l'élaboration des documents stratégiques au niveau sectoriel		113,00	113,00	
		3.5.2. Renforcer le mécanisme de redevabilité en place		50,00	50,00	-
		3.5.2.1 : Elaborer les textes instituant les mécanismes de redevabilité		5,00	5,00	
		3.5.2.2 : Faire adopter les textes instituant les mécanismes de redevabilité		5,00	5,00	
		3.5.2.3 : Organiser les conférences de redevabilité		40,00	40,00	

#### 5.1.2. Composante N°2: Prévention et Contrôle citoyen

#### 5.1.2.1. Enjeux et défis

Le diagnostic du secteur réalisé dans le cadre de la SNLC a mis en évidence plusieurs faiblesses des dispositifs de prévention et de contrôle citoyen :

- Le développement insuffisant de la culture démocratique et républicaine ;
- Faible niveau de respect de la chose publique ;
- Application insuffisante de la loi N° 2018-570 du 13 juin 2018 relative à la protection des témoins, victimes, dénonciateurs et autres ;
- Contraintes d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics ;
- Faibles capacités financières des OSC limitant leurs capacités organisationnelles et techniques.;
- Faibles moyens financiers des entreprises de presse, limitant leurs capacités organisationnelles et d'investigation;
- Accès limité à l'information d'intérêt public ;
- Inexistence, dans les partis politiques, de programmes spécifiques portant sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Le diagnostic ne se prononce pas assez sur les faiblesses de l'administration qui est garante d'une bonne partie du dispositif de prévention mais les faiblesses identifiées représentent déjà un enjeu de taille pour la Composante N°2 – Prévention et Contrôle citoyen et sont autant de défis à relever.

#### 5.1.2.2. Coût

Le coût de la mise en œuvre des activités déclinées dans la composante n°2 est estimé à 5 855 millions de F CFA dont 417,5 millions, soit 07,13%, financés par le programme conjoint. Le budget est réparti comme suit :

Tableau N°12 : Coût de la Composante N°2

Résultats	Produits	Budget PNLC	Apport Programme Conjoint	Apport Etat et autres PTF
3 - L'administration		2 455,00	47,50	2 407,50
publique est	3.2. L'organisation administrative est rationalisée	200,00		200,00
performante, accessible	3.3. La digitalisation de l'administration est réalisée	420,00		420,00
et caractérisée par l'intégrité, la	3.4. La transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées	1 705,00	47,50	1 657,50
transparence et la responsabilité	3.5. La culture du résultat est développée	130,00		130,00
5 - La culture citoyenne		3 400,00	370,00	3 030,00
de la prévention et de la lutte contre la corruption	5.1. L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcées	700,00	150,00	550,00
est développée	5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée	2 700,00	220,00	2 480,00
	Total	5 855,00	417,50	3 030,00

Chiffres en Millions de F CFA

Le tableau qui suit répartit, pour chaque année, le budget de la composante n°2 entre les trois sources de financement : Programme Conjoint (a), Etat (b) et Autres PTF (c).

Tableau N°13 : Budget de la composante 2 par année et source de financement

Années	Budget PC	Budget PNLC (a+b+c)	Apport du PC (a)	Apport de l'Etat (b)	Apport des autres PTF (c)
2025	416,25	745,00	117,50	627,50	0
2026	666,25	2 464,00	130,00	0	2 334,00
2027	580,00	1 658,00	122,50	1 535,50	0
2028	200,00	988,00	47,50	940,50	0
TOTAL	1 862,50	5 855,00	417,50	3 103,50	2 334,00

Chiffres en Millions de F CFA

Le cadre de mesure de la performance de la composante n°2 comporte 30 indicateurs de performance dont les détails, notamment les valeurs de référence et les valeurs cibles, devront être remplis par la Cellule de suivi évaluation grâce aux résultats des enquêtes prévues (Activités 4.2.3.2 et 5.2.9.2).

Tableau N°14 : Cadre de mesure de performance de la composante n°2

N°	Liste des Indicateurs de Performance		Références		Mode de	Source de	Responsable du	Périodicité
		Valeur	Année	cible	calcul	données	suivi	de collecte
CON	MPOSANTE N°2 : PREVENTION ET CONTROLE CITOYEN							
Rés	ultat 3 - L'administration publique est performante, accessible et caractérisée par l'inté	grité, la t	ransparence	et la respo	nsabilité			
Pro	duit 3.2. L'organisation administrative est rationalisée							
1	Pourcentage d'entités ayant déployé la GPEC						MFP	
Pro	duit 3.3. La digitalisation de l'administration est réalisée							
2	Cadre stratégique de digitalisation de l'administration validé et disponible						MAP	
3	% des actions du cadre stratégique de digitalisation effectivement réalisées						MAP	
Pro	duit 3.4. La transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées						·	
4	Nombre d'entités publiques disposant d'un comité éthique						MFP	
5	Stratégie de communication interne et externe autour des missions et des procédures des structures publiques disponible						MAP	
6	Niveau de mise en œuvre des actions de la stratégie de communication interne et externe						MAP	
7	Taux de satisfaction des usagers clients par rapport à l'accueil dans les services publics						MAP	
Pro	duit 3.5. La culture du résultat est développée	:		:	1		:	
8	Nombre de formations réalisées						BUDGET	
9	Nombre de personnes formées							
10	Nombre de rapports budget publié							
11	Une cartographie des risques du secteur est disponible						HABG	
Rés	ultat 5 - La culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption est dév	eloppée						
Pro	duit 5.1. L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcées							
12	Nombre d'ordre d'enseignement ayant introduit la lutte contre la corruption dans leur programme : (la maternelle et le primaire en 2024 et le secondaire 2025)						HABG	

COMPOSANTE N°2 : PREVENTION ET CONTROLE CITOYEN  13 Nombre de cycles universitaires et écoles de formation d'agents publics ayant introduit dans leur programme, des modules de formation sur la lutte contre la corruption : [licence 1,2,3: 2024 ; Master 2025 ; ENA : Cycle Moyen, Cycle Moyen Supérieur ;  14 Écoles et centres de formation de la Défense, de la Sécurié et de la Fonction Publique  15 Nombre de campagnes à l'intention de l'administration : 10 par année  16 Nombre de campagnes à l'intention des entreprises privées : 10 par année  17 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par année  18 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par année  19 Plan de renforcement des sopocités élaboré et disponible  19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible  20 Niveau de mise en æuvre des actions du plan de renforcement des capacités  21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible  22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités  23 Plan de renforcement des capacités objerationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  CNDH  C	N°	Liste des Indicateurs de Performance		Références		Mode de	Source de	Responsable du	Périodicité
13 Nombre de cycles universitaires et écoles de formation d'agents publics ayant introduit dans leur programme, des modules de formation sur la lutte contre la corruption : (licence 1, 2,3: 2024; Master 2025; ENA: Cycle Moyen, Cycle Moyen, Supérieur; 14 Écoles et centres de formation de la Défense, de la Sécurité et de la Fonction Publique 15 Nombre de campagnes à l'intention de l'administration : 10 par année 16 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par année 17 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par an ne 18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an 19 Produit 5-2. La participation de la société divile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée 19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 20 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 23 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 24 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 25 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible 26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 27 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année 28 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 39 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 30 CNDH 30 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 30 CNDH 31 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 32 Nombre d'enquêtes menées : 03 par année 33 Nombre d'enquêtes des actions de la société civile formées (OSC, OCB, CNICI, Commerçants et tronsporteurs)			Valeur	Année	cible	calcul	données	suivi	de collecte
dans leur programme, des modules de formation sur la lutte contre la corruption :     (licence 1,2,3: 2024; Master 2025; ENA : Cycle Moyen, Cycle Moyen Supérieur;     14 Écoles et centres de formation de la Défense, de la Sécurité et de la Fonction Publique     15 Nombre de campagne à l'intention de l'administration : 10 par année     16 Nombre de campagnes à l'intention des entreprises privées : 10 par année     17 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par année     18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans \$0 sous-préfectures par an     19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible     19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible     10 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités     11 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible     12 Plan de renforcement des capacités deboré et disponible     12 Plan de renforcement des capacités de disponible     12 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible     24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme     25 Nombre de empagne à l'intention des populations : 10 par année     10 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année     10 CNDH     10 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année     10 CNDH     10 Nombre d'enquête menées : 02 par année     10 Nombre d'enquête disponible     10 Nombre d'enquête disponible     10 Nombre d'enquête disponible	CON	IPOSANTE N°2 : PREVENTION ET CONTROLE CITOYEN							
15 Nombre de campagne à l'intention de l'administration : 10 par année  16 Nombre de campagnes à l'intention des entreprises privées : 10 par année  17 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par an  18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an  Produit S.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée  19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible  20 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités  21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible  22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités  23 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme  25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  CNDH  26 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  CNDH  CNDH  OSC  28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNICI, Commerçants et transporteurs)  29 Rapport d'enquête disponible  OSC	13	dans leur programme, des modules de formation sur la lutte contre la corruption :							
16 Nombre de campagnes à l'intention des entreprises privées : 10 par année 17 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par an 18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an 18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an 19 Produit 5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée 19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 20 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 23 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible 24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme 25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année 26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 27 Nombre de leaders communautaires formés 28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs) 29 Rapport d'enquête disponible	14	Écoles et centres de formation de la Défense, de la Sécurité et de la Fonction Publique							
17 Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par an 18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an 18 Produit 5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée  19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 10 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 11 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 12 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 13 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible 14 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme 15 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année 16 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 17 Nombre de leaders communautaires formés 28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs) 29 Rapport d'enquête disponible 20 Nombre d'enquête disponible 21 OSC	15	Nombre de campagne à l'intention de l'administration : 10 par année	<u></u>					HABG	
18 Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an  Produit 5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée  19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible  20 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités  21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible  22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités  23 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme  25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  27 Nombre de leaders communautaires formés  28 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  29 Rapport d'enquête disponible  29 Rapport d'enquête disponible  OSC	16	Nombre de campagnes à l'intention des entreprises privées : 10 par année							
19 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 20 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 23 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible 24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme 25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année 26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 27 Nombre de leaders communautaires formés 28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs) 29 Rapport d'enquête disponible 30 NOSC		;	·						
20 Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 23 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible 24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme 25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année 26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 27 Nombre de leaders communautaires formés 28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs) 29 Rapport d'enquête disponible  HABG  HABG  HABG  CNDH  CN	Pro	duit 5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre	la corru	ption est ren	forcée	:		•	
21 Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible 22 Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités 23 Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible 24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme 25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année 26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année 27 Nombre de leaders communautaires formés 28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs) 29 Rapport d'enquête disponible 30 CNDH	19	Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible						HABG	
Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités  Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme  Sombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  Nombre de leaders communautaires formés  Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)  Rapport d'enquête disponible	20	Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités							
Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme  25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  CNDH  26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  CNDH  27 Nombre de leaders communautaires formés  OSC  28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)  29 Rapport d'enquête disponible	21	Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible						HABG	
acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible  24 Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme  25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  CNDH  26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  CNDH  27 Nombre de leaders communautaires formés  Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)  29 Rapport d'enquête disponible	22	Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités							
du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme  25 Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année  CNDH  CNDH  Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  Nombre de leaders communautaires formés  Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)  Papport d'enquête disponible  OSC	23	acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de						CNDH	
26 Nombre d'enquêtes menées : 02 par année  27 Nombre de leaders communautaires formés  28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)  29 Rapport d'enquête disponible  CNDH  OSC	24	du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle							
27       Nombre de leaders communautaires formés       OSC         28       Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)       OSC         29       Rapport d'enquête disponible       OSC	25	Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année						CNDH	
28 Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)  29 Rapport d'enquête disponible  OSC	26	Nombre d'enquêtes menées : 02 par année						CNDH	
transporteurs)  29 Rapport d'enquête disponible  OSC	27	Nombre de leaders communautaires formés						OSC	
	28								
30 Nombre de rapports de monitoring disponibles OSC	29	Rapport d'enquête disponible						OSC	
	30	Nombre de rapports de monitoring disponibles						OSC	

Le plan de financement donne le budget global de chaque activité de la composante puis le répartit entre deux sources de financement : Etats et autres PTF (a) et Programme conjoint (b).

Tableau N°15 : Plan de financement de la composante n°2

			Budget Global	Budget Global	Sources de financement	
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
CON	1POS/	ANTE N°2 : PREVENTION ET CONTRÔLE CITOYEN	1 862,50	5 855,00	5 437,50	417,50
	'admi onsal	nistration publique est performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la bilité	570,00	2 455,00	2 407,50	47,50
	3.2.	L'organisation administrative est rationalisée		200,00	200,00	-
		3.2.3. Mettre en oeuvre la GPEC dans les Administrations publiques	-	200,00	200,00	-
	'	3.2.3.1 : Instituer l'élaboration de fiches de postes dans l'administration publique		50,00	50,00	
Ī		3.2.3.2 : Elaborer un texte instituant la GPEC dans l'administration publique		50,00	50,00	
		3.2.3.3 : Organiser des conférences préparatoires dans les ministères		50,00	50,00	
Ī		3.2.3.4 : Organiser une conférence ministérielle de programmation des effectifs		50,00	50,00	
Ī	3.3.	La digitalisation de l'administration est réalisée	472,50	420,00	420,00	-
l		3.3.1 Elaborer un cadre stratégique de digitalisation de l'administration		320,00	320,00	-
Ī	,	3.3.1.1 : Elaborer le document portant cadre stratégique de digitalisation de l'administration		200,00	200,00	
		3.3.1.2 : Faire valider le document portant cadre stratégique de digitalisation de l'administration		120,00	120,00	
		3.3.2. Mettre en oeuvre le cadre stratégique de digitalisation de l'administration	472,50	100,00	100,00	-
	,	3.3.2.1 : Appuyer la DGDDL pour le développement et le déploiement des modules non encore opérationnels du SYGIDAN-CI	110,00			
		3.3.2.2 : Renforcer les équipements informatiques des collectivités territoriales insuffisamment équipées	300,00			
		3.3.2.3 : Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales sur le SYGIDAN- CI	62,50			
		3.3.2.4 : Assurer la revue de la mise en œuvre du cadre stratégique de digitalisation de l'administration		25,00	25,00	
		3.3.2.5 : Organiser des rencontres d'évaluation de la mise en œuvre du cadre stratégique de digitalisation l'administration	n de	75,00	75,00	

			Budget Global	<b>Budget Global</b>	Sources de financement	
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
	3.4.	La transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées	47,50	1 705,00	1 657,50	47,50
		3.4.3. Mettre en place des comités éthiques de veille sur le respect de l'éthique et de la déontologie au nivea structures publiques	50,00	50,00		
		3.4.3.1 : Faire adopter un texte instituant l'obligation de création d'un comité d'éthique pour toutes les s publiques	structures	10,00	10,00	
		3.4.3.2 : Renforcer les capacités des membres des comités d'éthique des structures publiques		20,00	20,00	
		3.4.3.3 : Instaurer des formations des agents publics sur l'éthique et la déontologie		20,00	20,00	
		3.4.4. Développer une stratégie de communication interne et externe autour des missions et des procédures publiques	s des structures	75,00	75,00	
Ī		3.4.4.1 : Elaborer la stratégie de communication interne et externe sur les réformes administratives		50,00	50,00	
		3.4.4.2 : Assurer le suivi de la stratégie		25,00	25,00	
		3.4.5. Mettre en oeuvre la stratégie de communication interne et externe	47,50	1 500,00	1 452,50	47,50
		3.4.5.1 : Elaborer et éditer des outils de vulgarisation des principes du service public	27,50	30,00	2,50	27,50
		3.4.5.2 : Organiser des sessions de vulgarisation des principes du service public auprès de 10 administrations publiques	20,00	20,00		20,00
		3.4.5.3 : Opérationnaliser la stratégie de communication sur les réformes administratives		1 400,00	1 400,00	
		3.4.5.4 : Evaluer la stratégie de communication sur les réformes administratives		50,00	50,00	
		3.4.6. Promouvoir une culture de l'accueil centrée sur le client usager	-	80,00	80,00	-
		3.4.6.1 : Renforcer les capacités des agents publics aux principes d'accueil		40,00	40,00	
		3.4.6.2 : Réaliser une enquête de satisfaction auprès des usagers relativement à l'accueil dans les services publics		20,00	20,00	
		3.4.6.3 : Accompagner l'OSEP dans ses missions de gestion de la relation administration-client		20,00	20,00	
	3.5.	La culture du résultat est développée	50,00	130,00	130,00	-
		3.5.3. Renforcer les capacités des acteurs sur la redevabilité	50,00	90,00	90,00	-
		3.5.3.1 : Elaborer le plan de formation		15,00	15,00	
		3.5.3.2 : Former les élus et les agents des collectivités territoriales dans le domaine de l'éthique, de l'intégrité, de la transparence et de la redevabilité	50,00	-		
		3.5.3.3 : Former les autres acteurs identifiés par le plan de formation		60,00	60,00	

_	_		Budget Global	Budget Global	Sources de f	inancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		3.5.3.4 : Produire et vulgariser les rapports-budget		15,00	15,00	
		3.5.5. Elaborer une cartographie des risques du secteur		40,00	40,00	-
		3.5.5.1 : Réaliser une étude de cartographie sectorielle des risques	_	25,00	25,00	
		3.5.5.2 : Vulgariser les résultats de l'étude		15,00	15,00	
5 - L	a cult	ure citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption est développée	1 292,50	3 400,00	3 030,00	370,00
	5.1.	L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcées	1 047,50	700,00	550,00	150,00
		5.1.1 Introduire l'enseignement de la lutte contre la corruption dans tous les ordres d'enseignement (Primaire, secondaire et supérieur)	150,00	300,00	150,00	150,00
		5.1.1.1 : Intégrer la promotion des valeurs culturelles nationales de l'intégrité dans les curricula scolaires	150,00	150,00		150,00
		5.1.1.2 : Intégrer l'enseignement de la lutte contre la corruption dans les curricula de formation de la n primaire et du secondaire		50,00	50,00	
		5.1.1.3 : Intégrer l'enseignement de la lutte contre la corruption dans les curricula de formation de l'er supérieur	_	50,00	50,00	
		5.1.1.4 : Intégrer l'enseignement de la lutte contre la corruption dans les curricula de formation dans l formation		50,00	50,00	
		5.1.2. Sensibiliser les administrations et les populations au phénomène de la corruption	897,50	400,00	400,00	-
		5.1.2.1 : Renforcer les capacités des agents de la DGDDL, du corps préfectoral et de l'administration déconcentrée en matière de prévention dans le domaine de la lutte contre la corruption	20,00	-		
		5.1.2.2 : Appuyer l'Initiative « Campus Citoyen » de l'Office National du Service Civique pour le renforcement des valeurs d'intégrité chez les jeunes	225,00	-		
		5.1.2.3 : Sensibiliser les réseaux d'associations féminines à la lutte contre la corruption et à la dénonciation des actes de corruption	70,00	-		
		5.1.2.4 : Élaborer un document d'orientation pour l'implémentation d'une politique de promotion du genre dans l'administration ivoirienne	25,00	-		
		5.1.2.5 : Organiser des campagnes de sensibilisation des populations à l'utilisation des plateformes de dénonciation	125,00	-		
		5.1.2.6 : Organiser des ateliers de formation pour les membres des Comités Locaux d'Intégrité (CLI) dans les Régions du Tchologo et du Bounkani	5,00	-		
		5.1.2.7 : Sensibiliser les membres des Comités Locaux d'Intégrité sur la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité	2,50	-		

			Budget Global	Budget Global	Sources de f	inancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		5.1.2.8 : Créer et appuyer le fonctionnement de Clubs d'intégrité (anti-corruption) dans les	225,00	-		
		établissements scolaires et universitaires 5.1.2.9 : Renforcer les capacités des groupes cibles en matière de lutte contre la corruption (Elus	65,00	-		
		locaux, médias, leaders communautaires et religieux)				
		5.1.2.10 : Créer et appuyer le fonctionnement de comités locaux d'intégrité dans les 31 régions et 201 communes	100,00	-		
		5.1.2.11 : Renforcer la communication sur le suivi des plaintes	35,00	-		
		5.1.2.12 : Organiser des campagnes de sensibilisation à l'intention de l'Administration publique		50,00	50,00	
		5.1.2.13 : Organiser des campagnes de sensibilisation à l'intention des entreprises privées		50,00	50,00	
		5.1.2.14 : Organiser des campagnes de sensibilisation à l'intention des faitières		50,00	50,00	
		5.1.2.15 : Organiser des campagnes de sensibilisation à l'intention des populations		50,00	50,00	
		5.1.2.16 : Former les fonctionnaires et agents de l'Etat, responsables et agents des sociétés d'Etat ou participation financière publique en matière de prévention et de lutte contre la corruption	sociétés à	200,00	200,00	
	5.2.	La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée	245,00	2 700,00	2 480,00	220,00
		5.2.1 Renforcer les capacités des OSC en matière de prévention et de lutte contre la corruption	90,00	100,00	10,00	90,00
		5.2.1.1 : Renforcer les capacités des 6 OSC identifiés dans la SNLC (CIVIS-CI, ONG MPLCI, Transparency Justice, Social Justice, CNDH)	75,00	85,00	10,00	75,00
		5.2.1.2 : Renforcer les capacités de l'Association des Femmes Juristes en matière de lutte contre la corruption	15,00	15,00		15,00
		5.2.2. Renforcer les capacités de la presse et des médias en matière de prévention et de lutte contre la corruption		100,00	100,00	
		5.2.2.1 : Élaborer un plan de renforcement de capacités		25,00	25,00	
		5.2.2.2 : Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités		75,00	75,00	
		5.2.3. Renforcer les capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la	corruption sous	150,00	150,00	-
		l'angle des droits de l'Homme 5.2.3.1 : Élaborer un plan de renforcement de capacités		25.00	25.00	
		·		25,00	25,00	
		5.2.3.2 : Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités		100,00	100,00	
		5.2.3.3 : Contribuer au financement du Centre de Coordination du CNDH entre les acteurs étatiques et la société civile		25,00	25,00	
		5.2.4. Sensibiliser les populations sur la corruption en lien avec les droits de l'homme		250,00	250,00	

			Budget Global Prog Conjoint	Budget Global	Sources de f	inancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	(Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		5.2.4.1 : Mener des campagnes de sensibilisation de proximité à l'intention des populations		100,00	100,00	
		5.2.4.2 : Mener des campagnes digitales de sensibilisation à l'intention des jeunes		150,00	150,00	
		5.2.5. Conduire des enquêtes sectorielles sur la corruption en lien avec les droits de l'homme	-	100,00	100,00	-
		5.2.5.1 : Réaliser des enquêtes		75,00	75,00	
		5.2.5.2 : Vulgariser les rapport des enquêtes		25,00	25,00	
		5.2.6. Organiser des formations dans les 31 régions sur la prévention et la lutte contre la corruption	5,00	1 000,00	995,00	5,00
		5.2.6.1 : Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs locaux (autorités administratives et politiques, chefs traditionnels, OSC) sur le trafic illicite et l'utilisation des plateformes de dénonciation	5,00	200,00	195,00	5,00
		5.2.6.2 : Former les leaders communautaires dans 31 régions relativement à la prévention et à la lutte corruption 5.2.6.3 : Former les organisations de la société civile dans 31 régions relativement à la prévention et à		400,00 400,00	400,00 400,00	
		corruption	ta tatto contro ta	100,00	100,00	
		5.2.7. Réaliser une enquête de satisfaction des usagers des services administratifs	-	500,00	500,00	-
		5.2.7.1 : Réaliser des enquêtes		350,00	350,00	
		5.2.7.2 : Vulgariser le rapport d'enquête		150,00	150,00	
		5.2.8. Assurer la veille citoyenne	150,00	500,00	375,00	125,00
		5.2.8.1 : Créer et redynamiser les comités de veille		75,00	75,00	
		5.2.8.2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des comités de veille		125,00	125,00	
		5.2.8.3 : Assurer la prise en charge financière des comités de veille		125,00	125,00	
		5.2.8.4 : Vulgariser les rapports d'activités des comités		50,00	50,00	
		5.2.8.5 : Renforcer la communication institutionnelle des organes en charge de la lutte contre la corruption	150,00	125,00		125,00

### 5.1.3. Composante N°3 : Contrôle, Investigation et Répression

### 5.1.3.1. Enjeux et défis

Le diagnostic s'est aussi penché sur le niveau opérationnel du contrôle interne et externe et a déniché quelques faiblesses :

- Faible niveau d'intégration du dispositif de contrôle interne au regard des normes internationales et des bonnes pratiques en matière de contrôle interne;
- Le dispositif de contrôle interne intègre très rarement l'évaluation des risques dans le processus de contrôle;
- L'absence de certaines compétences clés relativement à l'évolution de la fonction contrôle interne;
- L'inadéquation entre les moyens humains, financiers et techniques et les missions;
- La faible performance du contrôle interne (nombre d'entités contrôlées contre le nombre d'entités à contrôler);
- La faiblesse de la couverture géographique de la Cour des Comptes ;
- L'inadéquation quantitative des RH et du volume de travail;
- La très faible performance technique (1% des comptes contrôlés vs 20% en norme internationale).

Concernant la répression, le diagnostic a retenu une faiblesse qui concerne l'AGRAC : les Institutions de création récente, en cours d'opérationnalisation et n'ayant pas encore déployé tout leur potentiel d'action. Ce diagnostic sera sans nul doute amélioré par les résultats des études envisagées dans le cadre du PNLC mais il indique déjà la voie à suivre pour la composante n°3.

#### 5.1.3.2. Coût

Le coût de la mise en œuvre des activités déclinées dans la composante n°3 est estimé à **3 680,20 millions de F CFA** dont **22,50 millions, soit 0,61%, financés par le programme conjoint**. Le budget est réparti comme suit :

Tableau N°16: Coût de la Composante N°3

Résultats	Produits	Budget PNLC	Apport Programme Conjoint	Apport Etat et autres PTF
2 - Les contrôles interne et		235,00	0	235,00
externe sont renforcés	2.1. L'autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe est renforcée	10,00	0	10,00
	2.2. Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont renforcées	225,00	0	225,00
3 - L'administration publique		400,00	0	400,00
est performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la responsabilité	3.5. La culture du résultat est développée	400,00	0	400,00
4 - La performance des		3 045,20	22,50	3 022,70
structures de prévention et de répression de la corruption et des infractions	4.1. Les capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées sont renforcées	2 600,00	0	2 600,00
assimilées est améliorée	4.3. Les capacités des structures chargées de la détection de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilés ainsi que de BC/FT en matière d'entraide judiciaire internationale et autres formes de coopération internationale sont renforcées	445,20	22,50	422,70
	Total	3 680,20	22,50	3 657,70

Le tableau qui suit répartit, pour chaque année, le budget de la composante n°2 entre les trois sources de financement : Programme Conjoint (a), Etat (b) et Autres PTF (c).

Tableau N°17 : Budget de la composante 3 par année et source de financement

Années	Budget PC	Budget PNLC (a+b+c)	Apport du PC (a)	Apport de l'Etat (b)	Apport des autres PTF (c)
2025	0	564,00	0	564,00	0
2026	65,00	1 280,79	15,00	1 265,79	0
2027	0	1 187,91	0	1 187,91	0
2028	7,50	647,50	7,50	434,88	205,12
TOTAL	72,50	3 680,20	22,50	3 452,58	205,12

Chiffres en Millions de F CFA

Le cadre de mesure de la performance de la composante n°3 comporte 15 indicateurs de performance dont les détails, notamment les valeurs de référence et les valeurs cibles, devront être remplis par la Cellule de suivi évaluation grâce aux résultats des enquêtes prévues (Activités 4.2.3.2 et 5.2.9.2).

# Tableau N°18 : Cadre de mesure de performance de la composante n°3

N°	Liste des Indicateurs de Performance		érences	Valeur	Mode de	Source de	Responsable	Périodicité de
		Valeur	Année	cible	calcul	données	du suivi	collecte
	ADOCANITE NOS CONTRÔLE INVESTIGATIONS TO DEPOSICAL							
	MPOSANTE N°3: CONTRÔLE, INVESTIGATIONS ET REPRESSIONS							
Rés	ultat 2 - Les contrôles interne et externe sont renforcés							
Pro	duit 2.1. L'autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe e	st renford	cée					
1	% de dispositions mises en œuvre						HABG	
Pro	duit 2.2. Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et exte	rne sont	renforcées					
2	Plan de renforcement de capacités humaines et techniques des institutions de contrôle élaborées						SNRC	
3	Nombre d'agents recrutés par structure						SNRC	
4	Nombre d'agents formés par structure							
5	Nombre de structures équipées							
Rés	ultat 3 - L'administration publique est performante, accessible et caractérisée par	l'intégrit	té, la transp	arence et la	responsabilité	'	•	•
Pro	duit 3.5. La culture du résultat est développée							
6	Nombre d'entités publiques auditées au moins une fois sur un cycle quinquennal						MIN BUDGET	
Rés	ultat 4 -La performance des structures de prévention et de répression de la corru	otion et d	les infractio	ns assimilée	s est améliorée	·		·
Pro	duit 4.1. Les capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte c	ontre la d	corruption 6	et les infracti	ons assimilées s	ont renforcées		
7	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de l'Organe disponible						AGRAC	
8	Niveau de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de l'Organe							
9	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la CENTIF disponible						CENTIF	
10	Niveau de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la CENTIF							
11	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) du Pole Pénal Economique et Financier disponible						PPF	
12	Niveau de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) du PPEF							

# Programme National de Lutte contre la Corruption

N°	Liste des Indicateurs de Performance	Réfé	rences	Valeur	Mode de	Source de	Responsable	Périodicité de			
		Valeur	Année	cible	calcul	données	du suivi	collecte			
CON	COMPOSANTE N°3: CONTRÔLE, INVESTIGATIONS ET REPRESSIONS										
	Les capacités des structures chargées de la détection de la prévention et de la lut		la corrupti	on et les infr	actions assimilé	s ainsi que de BC	/FT en matière d'	entraide			
judi	ciaire internationale et autres formes de coopération internationale sont renforcé	es									
13	TDR/Liste de présence disponible						CENTIF				
14	TDR/Liste de présence disponible						CENTIF				
15	TDR/Liste de présence disponible						CENTIF				

Le plan de financement donne le budget global de chaque activité de la composante puis le répartit entre deux sources de financement : Etats et autres PTF (a) et Programme conjoint (b).

Tableau n°19: Plan de financement de la composante n°3

			Budget Global	Budget Global	Sources de f	inancement
Résultat s	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA) 72,50		Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
COM	POSAI	NTE N°3 : CONTRÔLE, INVESTIGATIONS ET REPRESSION	72,50	3 680,20	3 657,70	22,50
2 - Le	es cont	trôles interne et externe sont renforcés		235,00	235,00	
	2.1. L	autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe est renforcée	-	10,00	10,00	-
		2.1.2. Mettre en oeuvre les dispositions prévues par le texte sur le financement des institutions de contrôle		10,00	10,00	
		2.1.2.1:				
	2.2. L	es capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont renforcées	-	225,00	225,00	-
		2.2.1 Elaborer un plan de renforcement des capacités humaines et techniques des institutions de contrôle au plan qualitatif et quantitatif	-	25,00	25,00	-
		2.2.1.1 : Réaliser une étude diagnostique sur les capacités humaines et techniques des institutions de contrôle		15,00	15,00	
		2.2.1.2 : Elaborer le plan de renforcement des capacités humaines et techniques		5,00	5,00	
		2.2.1.3 : Vulgariser le plan de formation des capacités humaines des institutions de contrôle		5,00	5,00	
		2.2.2. Mettre en oeuvre le plan de renforcement des capacités humaines et techniques des institutions de contrôle au plan qualitatif et quantitatif	-	200,00	200,00	
		2.2.2.1 : Organiser des sessions de formations identifiées dans le plan de renforcement de cinstitutions de contrôle	capacités des	100,00	100,00	
		2.2.2.2 : Equiper les institutions de contrôle en matériels techniques		80,00	80,00	
		2.2.2.3 : Appuyer le renforcement des effectifs des institutions de contrôle		20,00	20,00	
	admin sponsa	istration publique est performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et abilité		400,00	400,00	
	3.5. L	a culture du résultat est développée	-	400,00	400,00	-
		3.5.4. Réaliser des audits financiers dans l'ensemble des structures publiques	-	400,00	400,00	-

			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	nancement
Résultat s	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		3.5.4.1 : Acquérir un logiciel d'audit interne		100,00	100,00	
		3.5.4.2 : Elaborer un plan d'audit des structures publiques		5,00	5,00	
		3.5.4.3 : Réaliser les missions d'audit financier dans les structures publiques identifiées		260,00	260,00	
		3.5.4.4 : Communiquer et vulgariser les conclusions des audits		10,00	10,00	
		3.5.4.5 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des recommandations issues des audits dans les structures publiques		25,00	25,00	
	nilées	mance des structures de prévention et de répression de la corruption et des infractions est améliorée	72,50	3 045,20	3 022,70	22,50
		es capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et fractions assimilées sont renforcées		2 600,00	2 600,00	
		4.1.2. Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels	-	500,00	500,00	
		4.1.2.1 : Organiser deux (02) missions d'études et de partage d'expérience		20,00	20,00	
		4.1.2.2 : Engager l'AGRAC dans le processus de certification ISO : 37001 Système de Management Anticorruption		50,00	50,00	
		4.1.2.3 : Mettre en place le système d'information		100,00	100,00	
		4.1.2.4 : Réaliser une étude sur l'identification et l'analyse des secteurs d'investissement d d'activités criminelles en Côte d'Ivoire	es produits	30,00	30,00	
		4.1.2.5 : Réaliser une étude sur l'évaluation de l'efficacité des dispositifs nationaux de saisi financière, de mise en vente et de confiscations des avoirs criminels	es, d'estimation	50,00	50,00	
		4.1.2.6 : Réaliser une étude sur l'état de la coopération internationale en matière de recouv criminels en Côte d'Ivoire	rement des avoirs	30,00	30,00	
		4.1.2.7 : Mettre en place des outils de pilotage et de gestion des fonds et biens saisis		100,00	100,00	
		4.1.2.8 : Acquérir des équipements techniques pour le recouvrement des biens saisis ou confisqués		120,00	120,00	
		4.1.3. Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) de la CENTIF	-	800,00	800,00	-
		4.1.3.1 : Renforcer le système d'information de la CENTIF		200,00	200,00	
		4.1.3.2 : Organiser deux (02) sessions de formation du personnel de la CENTIF		79,00	79,00	
		4.1.3.3 : Organiser des missions d'imprégnation à l'étranger		27,00	27,00	

			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	nancement
Résultat	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA) rangères et des	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		4.1.3.4 : Organiser une mission d'études des nouveaux Analystes auprès de 03 CRF étrangère	es et des	87,00	87,00	
		partenaires techniques et financiers 4.1.3.5 : Participer aux réunions statutaires des Groupes de travail sur le Logiciel Go AML (01 réunion par an sur 5 ans)		25,00	25,00	
		4.1.3.6 : Améliorer le système de sécurité des locaux de la CENTIF		35,50	35,50	
		4.1.3.7 : Aménager les locaux de la CENTIF		100,50	100,50	
		4.1.3.8 : Acquérir du matériel roulant de type 4X4		134,65	134,65	
		4.1.3.9 : Organiser des sessions de formations sur les thématiques spécifiques liées au blanc capitaux et le financement du terrorisme	himent des	61,35	61,35	
		4.1.3.10 : Réaliser une étude sur le blanchiment des flux financiers générés par la corruption e assimilées	et les infractions	50,00	50,00	
		Economique et Financier 4.1.4.1				
	corru	es capacités des structures chargées de la détection de la prévention et de la lutte contre la uption et les infractions assimilés ainsi que de BC/FT en matière d'entraide judiciaire nationale et autres formes de coopération internationale sont renforcées	72,50	445,20	422,70	22,50
	IIItei	4.3.1 Formation des assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment	_	127,20	127,20	
		des produits de la corruption et infractions assimilées		127,20	127,20	
		4.3.1.1 : Former les assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment d matière de corruption	es capitaux en	25,44	25,44	
		4.3.1.2 : Former les assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment de matière de fraude fiscale	es capitaux en	25,44	25,44	
		4.3.1.3 : Former les assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment de matière de crimes environnementaux	·	25,44	25,44	
		4.3.1.4 : Former les assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment de matière de cybercriminalité	es capitaux en	25,44	25,44	

			Budget Global	Budget Global	Sources de f	inancement
Résultat s	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		4.3.1.5 : Former les assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchimer	t des capitaux en	25,44	25,44	
		matière d'abus des personnes morales et des constructions juridiques				
		4.3.2. Sensibilisation des journalistes d'investigation et des organisations de la société civile		127,20	127,20	
		sur le blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées		05.44	05.44	
		4.3.2.1 : Sensibiliser les journalistes d'investigation et des organisations de la société civil	e sur le blanchiment	25,44	25,44	
		des produits de la corruption et des infractions assimilées	a aurla blanabimant	05.44	25.44	
		4.3.2.2 : Sensibiliser les journalistes d'investigation et des organisations de la société civil des produits en matière de fraude fiscale	e sur te blanchiment	25,44	25,44	
1		4.3.2.3 : Sensibiliser les journalistes d'investigation et des organisations de la société civil	e sur le hlanchiment	25,44	25,44	
		des produits en matière de crimes environnementaux	c sur to blanchinent	20,44	20,44	
		4.3.2.4 : Sensibiliser les journalistes d'investigation et des organisations de la société civil	e sur le blanchiment	25,44	25,44	
		des produits de cybercriminalité		,	,	
İ		4.3.2.5 : Sensibiliser les journalistes d'investigation et des organisations de la société civil	e sur le blanchiment	25,44	25,44	
		des produits en matière d'abus des personnes morales et des constructions juridiques				
		4.3.3. Renforcement des capacités des services de renseignement et d'enquêtes sur la collecte	72,50	190,80	168,30	22,50
		et l'analyse des informations financières et l'utilisation des techniques d'enquêtes spéciales				
		associés au blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées				
		4.3.3.1 : Elaborer un guide de collectes et d'analyses des informations financières		20,00	20,00	
		4.3.3.2 : Elaborer un guide d'utilisation des techniques spéciales d'enquêtes associées au	blanchiment des	20,00	20,00	
		produits de la corruption et infractions assimilées				
		4.3.3.3 : Former les services de renseignement et d'enquêtes sur la collecte et l'analyse		128,30	128,30	
		des informations financières				
		4.3.3.4 : Former les Officiers de Police Judiciaire sur les techniques d'enquête en matière	22,50	22,50		22,50
		de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;				
		4.3.3.5 : Appuyer la mise à disposition de matériels et d'équipements aux forces de	50,00	-		
		défense et de sécurité des zones frontalières				

# 5.1.4. Composante N°4: Coordination et Suivi évaluation

#### 5.1.4.1. Enjeux et défis

Certaines faiblesses diagnostiquées par la SNLC concernaient également la HABG :

- L'ancrage institutionnel (risques pour l'indépendance et la pérennité);
- Le faible niveau de formalisation de l'organisation et du fonctionnement de la HABG;
- Le faible niveau de développement de l'ensemble des fonctions de la HABG;
- L'absence de pilotage stratégique ;
- Les Ressources humaines insuffisantes au niveau de certaines unités de la HABG;
- L'autonomie financière non effective ;
- L'insuffisance qualitative et quantitative des équipements techniques et moyens de mobilité;
- Les performances techniques insuffisantes en matière de sensibilisation et de répression de la corruption et des infractions assimilées;
- Le manque d'opérationnalité du dispositif des CLI et plateforme Anticor;
- L'absence d'un cadre formel de coordination de la lutte contre la corruption ;
- Le manque d'engagement à la répression.

Le traitement de ces faiblesses, le suivi évaluation de toutes les activités de la SNLC et la Coordination du Programme vont constituer les principaux défis à relever pour cette composante.

#### 5.1.4.2. Coût

Le coût de la mise en œuvre des activités déclinées dans la composante n°4 est estimé à **2.495 millions de F CFA** dont **1.341,50 millions, soit 53,77%, financés par le programme conjoint**. Le budget est réparti comme suit :

Tableau N°20 : Coût de la Composante N°4

Résultats	Produits	Budget PNLC	Apport Programme Conjoint	Apport Etat et autres
4 -La performance des		1 945,00	1 341,50	603,50
structures de prévention et de répression de la corruption et des	4.1. Les capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées sont renforcées	1 000,00	954	46,00
infractions assimilées est améliorée	4.2. La coordination nationale de la prévention et de la lutte contre la corruption est assurée	945,00	387,50	557,50
5 - La culture citoyenne		550,00	0	550,00
de la prévention et de la lutte contre la corruption	5.1. L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcées	50,00	0	50,00
est développée	5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée	500,00	0	500,00
	Total	2 495,00	1 341,50	1 153,50

Chiffres en Millions de F CFA

Le tableau qui suit répartit, pour chaque année, le budget de la composante n°4 entre les trois sources de financement : Programme Conjoint (a), Etat (b) et Autres PTF (c).

Tableau N°21 : Budget de la composante 4 par année et source de financement

Années	Budget PC	Budget PNLC	Apport du PC	Apport de l'Etat	Apport des autres PTF
		(a+b+c)	(a)	(b)	(c)
2025	654,00	851,50	414,00	437,50	0
2026	1 047,00	881,50	637,00	244,50	0
2027	230,00	419,50	192,50	0	227,00
2028	223,50	342,50	98,00	244,50	0
TOTAL	2 154,00	2 495,00	1341,50	926,50	227,00

Chiffres en Millions de F CFA

Le cadre de mesure de la performance de la composante n°1 comporte 12 indicateurs de performance dont les détails, notamment les valeurs de référence et les valeurs cibles, devront être remplis par la Cellule de suivi évaluation grâce aux résultats des enquêtes prévues (Activités 4.2.3.2 et 5.2.9.2).

Tableau N°22 : Cadre de mesure de performance de la composante n°4

N°	Liste des Indicateurs de Performance	Référ	ences	Valeur cible	Mode de	Source de	Responsable du	Périodicité de
		Valeur	Année		calcul	données	suivi	collecte
COI	MPOSANTE N°4 : COORDINATION ET SUIVI EVALUATION						<u> </u>	
Rés	sultat 4 -La performance des structures de prévention et de répressior	de la co	orruption	et des infracti	ions assimilées	est améliorée		
Pro	duit 4.1. Les capacités opérationnelles des institutions de prévention	et de lut	te contr	e la corruption	et les infraction	ons assimilées so	nt renforcées	
1	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la HABG disponible						HABG	
2	% de réalisation des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la HABG							
Pro	oduit 4.2. La coordination nationale de la prévention et de la lutte con	tre la co	ruption	est assurée				
3	Décret de création du cadre de coordination disponible						HABG	
4	Nombre de réunion du comité de coordination						PPEF	
5	Comptes rendus des réunions disponibles							
6	Dispositif de suivi et évaluation des actions de prévention et de lutte contre la corruption mis en place et fonctionnel						HABG	
7	Rapports de suivi et d'évaluation de la prévention et de la lutte contre la corruption disponibles							
8	Stratégie de communication disponible						HABG	
9	Stratégie de communication mise en œuvre							
10	Rapport de l'enquête disponible		å				HABG	
Rés	sultat 5 - La culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la	corruption	on est dé	veloppée		•		
Pro	oduit 5.1. L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcé	es						
11	Rapport d'évaluation						HABG	
Pro	oduit 5.2. La participation de la société civile aux actions de prévention	et de lu	itte cont	re la corruptio	n est renforcée	· •	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
12	Nombre de rapport de suivi-évaluation disponible						OSC	

Le plan de financement donne le budget global de chaque activité de la composante puis le répartit entre deux sources de financement : Etats et autres PTF (a) et Programme conjoint (b).

Tableau N°23: Plan de financement de la composante n°4

			Budget Global	<b>Budget Global</b>	Sources de fi	nancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
COI	1POSA	NTE N°4: COORDINATION ET SUIVI EVALUATION	2 154,00	2 495,00	1 153,50	1 341,50
	a perfo amélio	ormance des structures de prévention et de répression de la corruption et des infractions assimilées orée	2 154,00	1 945,00	603,50	1 341,50
		Les capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et les octions assimilées sont renforcées	1 296,50	1 000,00	46,00	954,00
		4.1.1.Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) de la HABG	1 296,50	1 000,00	46,00	954,00
		4.1.1.1 : Elaborer un plan de renforcement de capacités en lien avec le schéma directeur informatique		26,00	26,00	
		4.1.1.2 : Renforcer les capacités de la HABG aux techniques de mobilisation des ressources techniques et financières	20,00	20,00		20,00
		4.1.1.3 : Mettre en place et opérationnaliser les outils de Coordination et de Suivi Evaluation des projets et programmes de la HABG	100,00	100,00		100,00
		4.1.1.4 : Organiser des voyages d'études sur la collecte et le traitement des déclarations de patrimoine	45,00	45,00		45,00
		4.1.1.5 : Réaliser une étude préalable à la mise en place du système de télé déclaration de patrimoine	42,50	42,50		42,50
		4.1.1.6 : Mettre en place un système de télé déclaration et de traitement des déclarations de patrimoine	400,00	400,00		400,00
		4.1.1.7 : Organiser des sessions de formation pour les agents de la HABG sur les techniques de traitement des déclarations de patrimoine, la lutte contre le blanchiment des capitaux et l'enrichissement illicite	22,50	22,50		22,50
		4.1.1.8 : Former le personnel du Service des Poursuites en matière de recueil, d'analyse et de traitement des plaintes et dénonciations	15,00	15,00		15,00
		4.1.1.9 : Acquérir deux (02) scanners spéciaux pour la numérisation des documents qui accompage et dénonciations	nent les plaintes	20,00	20,00	
		4.1.1.10 : Acquérir deux (02) véhicules de type 4x4 pour les missions d'enquêtes sur le terrain	25,00	25,00		25,00

_			Budget Global	Budget Global	Sources de f	inancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		4.1.1.11 : Acquérir un véhicule de type 4x4 pour les opérations d'assistance, de sensibilisation et	17,50	-		
		d'enregistrement des déclarations de patrimoine 4.1.1.12 : Acquérir quatre (04) coffres-forts pour la conservation de documents, numéraires et tous autres biens saisis lors des enquêtes	14,00	14,00		14,00
		4.1.1.13 : Renforcer les capacités de la HABG en matériels informatiques et matériels de bureau	75,00	75,00		75,00
		4.1.1.14 : Acquérir du matériel informatique et bureautique destiné à la dématérialisation des déclarations de patrimoine	25,00	25,00		25,00
		4.1.1.15 : Fusionner et renforcer les plateformes de signalement SIGNALIS et SPACIA sur le plan fonctionnel, technique, organisationnel, économique, de la sécurité, et de la conformité.	175,00	-		
		4.1.1.16 : Vulgariser la plateforme de signalement des plaintes et dénonciations « SIGNALIS »	50,00	50,00		50,00
		4.1.1.17 : Poursuivre le renforcement des capacités du personnel sur les outils de bureautique, de productivité et de coopération de la suite Microsoft 365	45,00	45,00		45,00
		4.1.1.18 : Mettre la HABG en conformité avec la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel	15,00	15,00		15,00
		4.1.1.19 : Actualiser le schéma directeur 2024-2026 du système d'informations	15,00	15,00		15,00
		4.1.1.20 : Mettre en place le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) de la HABG	100,00	-		
		4.1.1.21 : Participer aux travaux et rencontres statutaires des différents Réseaux Internationaux de lutte contre la corruption (Réseau de l'intégrité, AAACA, RINLCAO)	30,00	30,00		30,00
		4.1.1.22 : Mettre en place un dispositif de suivi de la coopération technique et financière avec les Etats parties à la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la corruption	15,00	15,00		15,00
		4.1.1.23 : Renforcer le traitement et la digitalisation de la déclaration de patrimoine	50,00	-		
	4.2.	La coordination nationale de la prévention et de la lutte contre la corruption est assurée	857,50	945,00	557,50	387,50
		4.2.1 Mettre en place un cadre de coordination	-	5,00	5,00	-
		4.2.1.1 : Elaborer le projet de texte portant création du cadre de coordination		4,00	4,00	
		4.2.1.2 : Faire adopter le texte		1,00	1,00	
		4.2.2. Opérationnaliser le cadre de coordination	290,00	490,00	370,00	120,00
		4.2.2.1 : Mettre en place et opérationnaliser les outils de pilotage et de gestion du programme (manuel de procédures, fiches de poste, mission de benchmarking)	40,00	-		

_			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	inancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités  (Millions de F CFA)		PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		4.2.2.2 : Evaluer les besoins en renforcement des capacités des membres de la coordination du	5,00	-		
		programme 4.2.2.3 : Organiser des sessions de renforcement des capacités des membres de la coordination du programme	25,00	-		
l		4.2.2.4 : Equiper l'unité de coordination de la mise en œuvre de la SNLC		17,00	17,00	
Ī		4.2.2.5 : Assurer le fonctionnement de l'unité de coordination	120,00	473,00	353,00	120,00
		4.2.2.6 : Assurer le fonctionnement du comité de pilotage et du comité technique	100,00	-		
		4.2.3. Faire le suivi et l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre la corruption	267,50	350,00	82,50	267,50
		4.2.3.1 : Assurer le suivi du programme (visites de terrains, réunions de concertation avec les partenaires)	120,00	152,50	32,50	120,00
		4.2.3.2 : Réaliser des enquêtes pour déterminer les niveaux de référence et mesurer les impacts du projet	70,00	70,00		70,00
		4.2.3.3 : Elaborer les outils de suivi et d'évaluation du programme	12,50	17,50	5,00	12,50
i i		4.2.3.4 : Réaliser une évaluation à mi-parcours du programme	15,00	15,00		15,00
l		4.2.3.5 : Réaliser une évaluation finale du programme	25,00	25,00		25,00
İ		4.2.3.6 : Élaborer un indice national de bonne gouvernance	25,00	25,00		25,00
l		4.2.3.7 : Vulgariser les résultats du suivi évaluation		45,00	45,00	
		4.2.4. Assurer la communication sur les actions de prévention et de lutte contre la corruption		-		
		Cf 1.3.2. Mettre en oeuvre le plan de communication				
		4.2.5. Réaliser une enquête de satisfaction des populations sur les actions de prévention et de lutte contre la corruption	300,00	100,00	100,00	
		4.2.5.1 : Réaliser périodiquement une enquête nationale sur la corruption	300,00	50,00	50,00	
		4.2.5.2 : Vulgariser les résultats des enquêtes		50,00	50,00	
5 - La	a cult	ure citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption est développée	-	550,00	550,00	-
	5.1.	L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcées	-	50,00	50,00	-
		5.1.3. Evaluer l'impact de la sensibilisation sur les populations		50,00	50,00	-
		5.1.3.1 : Former les agents de la HABG sur l'évaluation d'impact en matière de lutte contre la corruption		5,00	5,00	

			Budget Global	Budget Global	Sources de fi	nancement
Résultats	Produits	Liste des Actions et Activités	Prog Conjoint (Millions de F CFA)	PNLC (Millions de F CFA)	Apport Global Etat et autres PTF (Millions de F CFA)	Apport Global Prog Conjoint (Millions de F CFA)
		5.1.3.2 : Réaliser une évaluation d'impact de la sensibilisation sur les populations		40,00	40,00	
		5.1.3.3 : Vulgariser les conclusions de l'évaluation d'impact		5,00	5,00	
		La participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est orcée	-	500,00	500,00	
		5.2.9. Assurer le suivi évaluation des actions réalisées		500,00	500,00	
		5.2.9.1 : Elaborer et mettre en place les outils de suivi et d'évaluation		50,00	50,00	
		5.2.9.2 : Réaliser des enquêtes pour déterminer les niveaux de référence et mesurer les impacts		100,00	100,00	
		5.2.9.3 : Assurer le suivi (visites de terrains, réunions de concertation)		250,00	250,00	
		5.2.9.4 : Vulgariser les résultats du suivi évaluation		100,00	100,00	

#### 5.2. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

### 5.2.1. Principes à respecter

La mise en œuvre du PNLC va respecter plusieurs critères :

- Une programmation séquentielle : la mise en œuvre de toute activité stratégique devra au préalable être validée par l'instance habilitée et certaines d'entre elles comporteront une phase pilote avant leur généralisation. Dans la même logique, la vulgarisation des textes sera précédée par leur adoption ou promulgation, la mise en œuvre d'un plan suivra son adoption, etc. Il s'agit d'une approche projet où le passage à une étape est conditionné par la validation de l'étape précédente ;
- La décentralisation de certaines activités: certes la coordination du programme sera basée à Abidjan mais des points focaux seront identifiés dans les régions pour appuyer la mise en œuvre au niveau décentralisé. Les activités de la société civile et celles en faveur des collectivités locales insisteront particulièrement sur cette dimension;
- Un ciblage des zones: un accent particulier pourra être apporté à certaines zones du pays dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation lorsque des enquêtes révèlent leur plus forte vulnérabilité;
- Une flexibilité: le programme tel qu'il a été formalisé n'est pas immuable et est appelé à s'adapter à l'évolution du contexte. La coordination du programme est donc obligée de rendre permanentes ses concertations avec les acteurs;
- Une mutualisation des ressources: les marchés similaires devant être engagés au cours de la même période seront fusionnés, sauf s'ils proviennent de sources de financement distinctes et que leurs procédures ne l'autorisent pas. C'est ainsi que pour les actions 4.2.3 (Faire le suivi et l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre la corruption) et 5.2.9 (Assurer le suivi évaluation des actions réalisées), les acquisitions d'équipement, les enquêtes et la vulgarisation seront mutualisées dans un souci de rationalisation des dépenses;
- Une approche participative: la Coordination intervient pour le compte des acteurs identifiés par la SNLC, à ce titre elle devra les associer à toutes les étapes de la mise en œuvre en ne se limitant pas aux réunions du comité de pilotage et du comité technique. Le Responsable de la composante Cadre juridique et institutionnel sera appelé à collaborer étroitement avec les trois autres composantes étant donné qu'elles auront en charge la mise en œuvre des textes adoptés sous son leadership.

# 5.2.2. Moyens physiques et non physiques

#### Au chapitre des moyens humains.

Pour la mise en œuvre du PNLC, il est mis en place une Unité de Coordination du Programme composée de :

- Un Coordonnateur du Programme ;
- Un Coordonnateur Adjoint du Programme chargé de la composante n°4;
- Un Responsable de la composante « Cadre juridique et institutionnel » ;
- Un Responsable de la composante « Prévention et Contrôle citoyen » ;
- Un Responsable de la composante « Contrôle, Investigations et Répression » ;
- Un Responsable Administratif et Financier ;
- Un Spécialiste en Passation de Marché;
- Quatre Assistants de composante.

Le Président de la HABG est l'ordonnateur principal des dépenses et le Secrétaire Général de la HABG est le Coordonnateur du PNLC.

La direction du PNLC est assurée par le Coordonnateur Adjoint du Programme, il est nommé par arrêté signé du Président de la HABG à l'issue d'un processus d'appel à candidature. Il est ordonnateur délégué des dépenses et a en charge la mise en œuvre de la Composante N°4 – Coordination et Suivi évaluation.

Le responsable d'une composante est un agent de l'entité désignée comme cheffe de file de ladite composante. Il est nommé par cette structure et pourra s'appuyer sur un Assistant de composante recruté par la Coordination.

Il est mis en place une **Cellule de Suivi-Evaluation au sein de la HABG**. Elle sera chargée d'animer le dispositif de suivi-évaluation du PNLC. Le rôle de la Cellule de suivi-évaluation est double :

- Permettre une amélioration continue de la gestion des activités et de l'impact de l'intervention du PNLC et favoriser l'atteinte des résultats escomptés;
- Fournir des informations de base pour le reporting, la communication, la capitalisation, le partage des leçons et la mobilisation de ressources.

Le système de suivi-évaluation est tel que tous les acteurs sont régulièrement informés de l'état d'exécution des activités programmées, des effets directs et indirects produits en termes de bénéfices, risques, opportunités, et des possibilités d'intervention (décisions) pour renforcer et/ou réorienter certaines tendances observées.

Le PNLC ayant la particularité d'être multi sources de financement, la Cellule de suivi évaluation devra permettre à l'UCP de présenter régulièrement à chaque bailleur et à ses équipes d'évaluateurs un tableau de suivi des indicateurs qui auront été retenus dans le cadre logique de son protocole d'accord de financement.

Le système de suivi évaluation devra nécessairement être informatisé pour permettre à la cellule de faire face à ses nombreux défis et éviter de recourir à une équipe étoffée.

L'UCP pourra être appuyée par une **Assistance Technique** qui accompagnera la mise en œuvre du PNLC. Cette équipe sera composée d'un Chef de mission long terme et perlé (360 h/j) ainsi que d'Experts thématiques courts termes qui interviendront en fonction des besoins. Le Chef de mission devra être très expérimenté dans la lutte contre la corruption et devra bien maitriser le fonctionnement des organes de contrôle externe et interne. L'expertise court terme sera composé de :

- Un Expert en conduite du changement : 240 h/j ;
- Un Expert en communication : 100 h/j ;
- Un Expert en gestion des ressources humaines : 100 h/j ;
- Un Expert plaidoyer et société civile : 100 h/j ;
- Autres Expertises court terme : 400 h/j.

L'Assistance Technique sera financée par les partenaires techniques et financiers en dehors du budget du PNLC. Le travail et la composition de l'équipe d'Assistance Technique seront conformes aux dispositions des termes de référence qui auront été définies d'un commun accord par le PNLC et le Partenaire Technique et Financier. Elle est placée sous la responsabilité du Coordonnateur Adjoint.

Une **Agence comptable** composée d'un Agent comptable et de son assistant, chargée d'exécuter les dépenses sur les fonds provenant de l'Etat ivoirien, est rattachée à l'UCP par le ministère en charge des finances.

### Au chapitre des équipements

La Coordination devra acquérir sur le budget du PNLC : quatre véhicules, dont deux de type 4x4, du matériel informatique, des logiciels et du mobilier de bureau.

#### Au chapitre des frais de fonctionnement

Ces frais couvrent:

- Les frais de personnel (salaires, assurances, charges sociales);
- Les frais de fonctionnement du support logistique (fourniture de bureaux, communication, fonctionnement du matériel roulant, frais bancaires, entretiens et maintenance);
- Les frais spécifiques (missions, réunions et restauration).

#### 5.2.3. Pilotage

Un Comité National de Pilotage (CoNaPil) et un Comité Technique (CT) seront mis sur pied pour le PNLC. Ils recevront et valideront les rapports de l'UCP.

### Présidé par la HABG, la composition du CoNaPil est la suivante :

- le Président de l'Assemblée nationale ou son représentant ;
- le Président de la Cour des comptes ou son représentant ;
- l'Inspecteur Général d'Etat ou son représentant ;
- le Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement ou son représentant;
- le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ou son représentant ;
- le Ministre des Finances et du Budget ou son représentant ;
- le Président de la Confédérale Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ou son représentant;
- un représentant des organisations de la société civile ;
- le Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Corruption, Secrétaire du CoNaPil.

Le CoNaPil a une fonction d'orientation et de décision pour la mise en œuvre du PNLC. Il assure le pilotage du Programme sur la base des résultats. Il examine et vérifie le plan de mise en œuvre du programme, les outils de gouvernance et les rapports relatifs à l'exécution établis et présentés par le Coordonnateur et l'Agent comptable. Le Comité National de Pilotage se réunit deux fois par an et en cas de nécessité. Il est chargé de :

- Formuler les grandes orientations et définir les axes stratégiques du PNLC conformément à ses objectifs et résultats;
- Evaluer les procédures et le niveau d'avancement des activités programmées ;
- Assurer la liaison avec le Gouvernement, la société civile et les bailleurs ;
- Examiner toute question touchant au fonctionnement du Programme ;
- Vérifier et approuver les plans d'opération globaux et annuels ;
- Assurer les arbitrages nécessaires.

Le Coordonnateur du PNLC assure le secrétariat du CoNaPil.

Le Comité Technique est la deuxième instance de mise en œuvre du PNLC. Il est présidé par le Coordonnateur et son secrétariat est assuré par le Coordonnateur Adjoint mais en l'absence de ce dernier un membre de l'Unité de Coordination du Programme ou un agent de la HABG désigné par le Coordonnateur remplira cette fonction.

Le Comité Technique est constitué des représentants des structures ci-dessous impliquées dans la mise en œuvre du Programme :

- la Primature ;
- la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- l'Assemblé Nationale ;
- le Sénat ;
- la Cour des comptes ;

- l'Inspection Générale d'Etat ;
- le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ;
- le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration;
- le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement ;
- le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- le Ministère des Finances et du Budget ;
- le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- l'Inspection Générale des Finances ;
- le Pôle Pénal Economique et Financier ;
- la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières ;
- l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels ;
- le Comité de Coordination de LCBC/TF
- le Conseil National des Droits de l'Homme ;
- les Organisations de la société civile :
  - ✓ Social Justice;
  - ✓ Transparency Justice;
  - ✓ Mouvement Pour la Lutte Contre l'Injustice ;
  - ✓ Convention de la Société civile ;
  - ✓ CIVIS Côte d'Ivoire;
  - ✓ Coalition Anti-corruption (Comités Locaux d'Intégrité);
  - ✓ Réseau Ivoirien pour la Lutte Anti-Corruption;
- l'Organisation Nationale des Journalistes d'investigation ;
- l'Unité de coordination, secrétariat du Comité technique.

Le Comité Technique se réunit chaque trimestre et en cas de nécessité. Il est chargé de :

- Valider les outils opérationnels sur la base du Plan Pluriannuel de Mise en Œuvre du PNLC: plans de travail et de budgets annuels, matrice de suivi d'avancement, tableau de bord de pilotage indiquant le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats;
- Appuyer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNLC;
- Valider le rapport d'avancement périodique et le tableau de bord de la mise en œuvre du PNLC;
- Proposer au CoNaPil les mesures d'ajustement, compte tenu de l'avancement de la mise en œuvre du PNLC.

Un Comité de composante se réunit chaque mois. Il regroupe les représentants des principales structures bénéficiaires d'une composante. La réunion est dirigée par le Coordonnateur Adjoint et le secrétariat est assuré par l'Assistant de composante. En l'absence du Coordonnateur Adjoint, le Responsable de la composante présidera les réunions du Comité de composante.

Cette réunion est destinée à rendre compte des activités menées au cours du dernier mois, à présenter les difficultés rencontrées afin de leur trouver des solutions et à aborder les activités devant être mises en œuvre durant le mois à venir.

### 5.3. CADRE PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Ce tableau présente les différents indicateurs de résultat rattachés aux résultats et aux produits avec pour chacun :

- La données et l'année de références ;
- Les valeurs cibles de 2025 à 2028 ;
- Le responsable de suivi ;
- Le mode de calcul;
- La source de données.

Le cadre pluriannuel d'intervention se trouve en annexe 2 du présent programme national.

# **5.4. HYPOTESES ET RISQUES**

### 5.4.1. Hypothèses

Le Programme National de Lutte contre la Corruption repose principalement sur deux hypothèses :

- Une volonté politique de l'autorité ;
- La disponibilité des ressources (humaines, financières et matérielles).

# 5.4.2. Risques et mesures d'atténuation

Quelques risques ont été identifiés par la SNLC mais des mesures d'atténuation ont été retenues :

Tableau N°24 : Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Instabilité institutionnelle	Suivi et pilotage par la Primature
Réticence aux changements	Soutien des partenaires techniques
Récurrence de la mobilité des responsables	Suivi et pilotage par la primature

# 6. CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION

Il définit les années d'exécution de chacune des actions du Programme National. Lorsqu'une action doit être mise en œuvre au cours d'une année précise (entre 2025 et 2028), une croix est alors marquée à l'intersection entre la colonne de l'année et la ligne de l'action.

Tableau N°25: Calendrier prévisionnel d'exécution

			2025	2026	2027	2028
Résultats	Produits	Description des Actions				
STRA	ATEGII	E NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
1 - Lo	e cadr	e juridique de la prévention et de la répression est renforcé				
	1.1 -	Le cadre juridique de prévention et de répression est mis en adéquation avec les exigences et les bonnes pratiques internations	ales			
		1.1.1 - Evaluer le cadre juridique de prévention et de répression sous le prisme des exigences et bonnes pratiques internationales	x	Х	х	Х
		1.1.2. Intégrer les exigences et bonnes pratiques internationales manquantes dans le cadre juridique	x	Х	Х	X
	1.2.	Le cadre juridique de prévention et de répression est consolidé par rapport aux évolutions et mutations nationales				
		1.2.1 Adopter ou réviser les textes de loi en matière de prévention et de lutte contre la corruption	X	X		
		1.2.2. Prendre tous les textes règlementaires d'application (décrets et arrêtés)		Х	Х	
	1.3.	Le cadre juridique de prévention et de répression de la corruption est vulgarisé				
		1.3.1. Elaborer un plan de communication sur les textes du cadre juridique de prévention et de répression de la corruption	X			
		1.3.2. Mettre en œuvre le plan de communication		X	х	х
2 - Lo	es con	trôles interne et externe sont renforcés				
	2.1.	L'autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe est renforcée				
		2.1.1. Adopter un texte spécifique sur le financement des institutions de contrôle	х	х		
		2.1.2. Mettre en œuvre les dispositions prévues par le texte sur le financement des institutions de contrôle	x			
	2.2.	Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont renforcées		_		
		2.2.1 Elaborer un plan de renforcement des capacités humaines et techniques des institutions de contrôle au plan qualitatif et quantitatif	х	Х		
		2.2.2. Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités humaines et techniques des institutions de contrôle au plan qualit quantitatif	atif et	Х	x	
		2.2.3. Mettre en place un cadre formel de concertation des institutions de contrôle interne et externe		х	x	X

			2025	2026	2027	2028
Résultats	Produits	Description des Actions				
3 - L'a	admi	nistration publique est performante, accessible et caractérisée par l'intégrité, la transparence et la responsabilité				
	3.1.	Le cadre juridique de l'administration publique est consolidé et opérationnel				
		3.1.1.Mettre en conformité les textes juridiques sectoriels aux normes internationales et évolutions nationales	X	X		
		3.1.2. Prendre les textes d'application nécessaires aux différentes lois sectorielles	Х	Х		
	3.2.	L'organisation administrative est rationalisée				
		3.2.1 Elaborer et mettre en œuvre un référentiel de création et d'organisation des structures publiques	X	X	X	X
		3.2.2. Rendre effectif le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales	X	Х	X	
		3.2.3. Mettre en œuvre la GPEC dans les Administrations publiques	X	Х	X	
		3.2.4. Institutionnaliser la fonction Qualité dans les structures publiques	Х	X	X	X
	3.3.	La digitalisation de l'administration est réalisée				
		3.3.1 Elaborer un cadre stratégique de digitalisation de l'administration		X		
		3.3.2. Mettre en œuvre le cadre stratégique de digitalisation de l'administration	Х	X	X	X
	3.4.	La transparence et l'intégrité des services publics sont renforcées				
		3.4.1 Mettre en place un code de déontologie du service public	X	X	X	X
		3.4.2. Mettre en place une charte d'éthique dans les structures publiques	X	X	X	X
		3.4.3. Mettre en place des comités éthiques de veille sur le respect de l'éthique et de la déontologie au niveau des structures publ	liques	X	Х	Х
		3.4.4. Développer une stratégie de communication interne et externe autour des missions et des procédures des structures publiques	x	Х	Х	X
		3.4.5. Mettre en œuvre la stratégie de communication interne et externe	X	X	X	X
		3.4.6. Promouvoir une culture de l'accueil centrée sur le client usager	X	X	X	
	3.5.	La culture du résultat est développée				
		3.5.1 Faire de la planification stratégique et opérationnelle une exigence administrative au niveau sectoriel et décentralisé	X	X	X	
		3.5.2. Renforcer le mécanisme de redevabilité en place	х	X	Х	Х
		3.5.3. Renforcer les capacités des acteurs sur la redevabilité		X	Х	Х
		3.5.4. Réaliser des audits financiers dans l'ensemble des structures publiques	x	х	х	х
		3.5.5. Elaborer une cartographie des risques du secteur	x	x		
4 -La	perfo	ormance des structures de prévention et de répression de la corruption et des infractions assimilées est améliorée				
	-	Les capacités opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées sont ren	forcées			
		4.1.1.Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) de la HABG	Х	x	x	x

_			2025	2026	2027	2028
Résultats	Produits	Description des Actions				
		4.1.2. Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs criminels	Х	Х	Х	Х
		4.1.3. Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) de la CENTIF	x	x	x	x
		4.1.4. Renforcer les capacités opérationnelles (humaines, financières, techniques et matérielles) du Pole Pénal Economique et Financier	X	X	x	х
	4.2.	a coordination nationale de la prévention et de la lutte contre la corruption est assurée				
		4.2.1 Mettre en place un cadre de coordination	X			
		4.2.2. Opérationnaliser le cadre de coordination	X	X	X	х
		4.2.3. Faire le suivi et l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre la corruption	X	X	X	X
		4.2.4. Assurer la communication sur les actions de prévention et de lutte contre la corruption				
		4.2.5. Réaliser une enquête de satisfaction des populations sur les actions de prévention et de lutte contre la corruption	X	X	Х	X
		es capacités des structures chargées de la détection de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assim.	ilés ainsi q	ue de BC/F	T en matiè	re
	d'en	traide judiciaire internationale et autres formes de coopération internationale sont renforcées				
		4.3.1 Formation des assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment des produits de la corruption et infra assimilées		Х	Х	
		4.3.2. Sensibilisation des journalistes d'investigation et des organisations de la société civile sur le blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	a	Х	Х	
		4.3.3. Renforcement des capacités des services de renseignement et d'enquêtes sur la collecte et l'analyse des informations fina l'utilisation des techniques d'enquêtes spéciales associés au blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	incières et	x	х	x
5 - L	a cultu	re citoyenne de la prévention et de la lutte contre la corruption est développée				
	5.1.	l'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renforcées				
		5.1.1 Introduire l'enseignement de la lutte contre la corruption dans tous les ordres d'enseignement (Primaire, secondaire et supérieur)	х	х	х	х
		5.1.2. Sensibiliser les administrations et les populations au phénomène de la corruption	x	x	х	x
		5.1.3. Evaluer l'impact de la sensibilisation sur les populations		x		x
	5.2.	a participation de la société civile aux actions de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée				
		5.2.1 Renforcer les capacités des OSC en matière de prévention et de lutte contre la corruption	х	х	х	х
		5.2.2. Renforcer les capacités de la presse et des médias en matière de prévention et de lutte contre la corruption	x	x		
		5.2.3. Renforcer les capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme	X	х		
		5.2.4. Sensibiliser les populations sur la corruption en lien avec les droits de l'homme	x	x	x	x

			2025	2026	2027	2028
Résultats	Produits	Description des Actions				
		5.2.5. Conduire des enquêtes sectorielles sur la corruption en lien avec les droits de l'homme		Х	Х	Х
		5.2.6. Organiser des formations dans les 31 régions sur la prévention et la lutte contre la corruption	Х	Х	Х	х
		5.2.7. Réaliser une enquête de satisfaction des usagers des services administratifs		х	X	х
		5.2.8. Assurer la veille citoyenne	х	х	X	х
		5.2.9. Assurer le suivi évaluation des actions réalisées	х	х	X	х

# 7. MODALITÉS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE MISE EN ŒUVRE

### 7.1. REGISSEURS DU PROGRAMME

L'Agent comptable sera le régisseur des fonds mis à la disposition du Programme par l'Etat ivoirien tandis que le Coordonnateur Adjoint sera le régisseur pour l'exécution de la régie des activités financées par les Partenaires techniques et Financiers.

### 7.2. PÉRIODE COUVERTE

La période couverte par le Programme National de Lutte contre la Corruption court du **01 Janvier 2025** au **31 Décembre 2028**. Cependant, le Coordonnateur et l'Agent comptable devront rester disponibles au-delà de cette période pour les besoins de la clôture, de l'évaluation finale et de l'audit du Programme.

# 7.3. DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses du Programme qui sont éligibles sont celles qui sont prévues dans le présent document et qui ont été engagées durant la période d'exécution du Programme en respectant les procédures idoines.

### 7.4. PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives seront vérifiées par un auditeur externe et/ou un corps de contrôle en fonction de la source de financement (Partenaire Technique et Financier ou Etat).

Le Coordonnateur Adjoint et l'Agent comptable veilleront à la mise en place d'un système logique de classement et de conservation des mémoires conforme aux normes légales applicables et d'une piste d'audit fiable et facile à suivre.

#### 7.5. GESTION DU PERSONNEL

La gestion du personnel contractuel embauché pour les besoins du PNLC est régie par la législation du travail et la législation en matière de sécurité sociale en vigueur en Côte d'Ivoire.

# 7.6. MODIFICATION DU PROGRAMME EN COURS D'EXÉCUTION

Toute modification portant sur la nature ou le budget d'une action de la SNLC et qui remettrait donc en question la SNLC devra au préalable faire l'objet d'une requête écrite du Coordonnateur validée successivement par le Comité Technique et le Comité National de Pilotage avant d'être soumis par la HABG à l'adoption du Conseil des ministre. Lorsque l'action est financée par un bailleur alors la Coordination devra obtenir l'aval de ce dernier avant la saisine du Conseil des ministres.

L'adoption en Conseil des ministres des modifications permettra à la Coordination de produire un avenant au présent Programme. De telles modifications devront être exceptionnelles sans toutefois excéder une fois par an.

## 7.7. RAPPORTS D'EXÉCUTION

Le Coordonnateur Adjoint et l'Agent comptable sont tenus d'établir un rapport semestriel d'exécution et un rapport financier semestriel.

L'UCP devra transmettre deux (02) copies des rapports au Président de la HABG et deux (02) copies au Représentant de chaque bailleur.

Une copie sera envoyée à chaque membre du comité de pilotage une semaine au plus tard avant la date fixée pour la réunion.

# 7.8. VÉRIFICATION DES DÉPENSES

La vérification des dépenses sera effectuée par un auditeur professionnel externe envoyé par un bailleur et/ou un corps de contrôle de la Côte d'Ivoire. Cependant, l'intervention de l'auditeur sera encadrée par la Convention signée avec la source de financement qui a commandité son intervention.

Dans ce contexte, l'auditeur pourra procéder à toute vérification comptable, technique, administrative et juridique qu'il estimera utile ou nécessaire. À cet effet, il pourra requérir la production de tout document afférent au programme et à l'exécution de son budget dans les limites autorisées par la Convention.

#### 7.9. EVALUATION DU PROGRAMME

Au vu de son importance, le PNLC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale par l'intermédiaire des Consultants indépendants :

- L'évaluation à mi-parcours permettra de résoudre des problèmes éventuels, et de produire des recommandations qui vont améliorer la mise en œuvre du PNLC. Celle-ci sera réalisée au cours du premier trimestre 2027;
- L'évaluation finale sera menée à des fins d'apprentissage et de responsabilisation. Elle facilitera la capitalisation de la mise en œuvre du PNLC et sera réalisée au cours du premier trimestre 2029.

Tableau N°26: Critères et questions d'évaluation standards

	eres et questions d'évaluation standards
Critères	Questions évaluatives devant conduire à l'appréciation de la mise en œuvre du PNLC
Pertinence	La pertinence se réfère à la mesure dans laquelle le PNLC ou l'intervention menée répond aux attentes et priorités des acteurs principaux bénéficiaires concernés par le Programme. La pertinence est le bien-fondé du Programme ou de l'intervention.  - Le programme répond-il à des problèmes réels ?  - Où prévient-il des problèmes prévisibles ?  - Les bénéficiaires sont-ils bien choisis, parmi les personnes ou communautés qui en ont le plus besoin, et en tireront donc le plus grand bénéfice ?  - Le Programme répond-il à leurs besoins prioritaires ?  - Dans quelle mesure les champs d'intervention du programme répondent-ils aux besoins des bénéficiaires et comment s'adaptent-t-il à leurs évolutions au fil du temps ?  - Les moyens déployés ainsi que les approches développées sont-ils en adéquation avec les objectifs et ambitions du programme.
Efficacité	L'efficacité est le degré d'atteinte de l'objectif spécifique, ou du résultat stratégique propre au PNLC. Elle dépend étroitement du niveau d'atteinte des objectifs intermédiaires, nécessaires à l'atteinte de celui-là, appelés résultats attendus. Elle est évaluée d'après les progrès vers les objectifs. En fin de programme, elle correspondra au degré d'atteinte de ceux-ci, en particulier de l'objectif stratégique.
Cohérence / Adéquation	La cohérence se réfère à la logique interne du PNLC ou la mesure dans laquelle l'intervention même n'est pas en contradiction avec d'autres interventions du secteur. Dans quelle mesure les activités mises en œuvre par le PNLC répondent-elles, en qualité et en quantité, aux objectifs poursuivis et priorités fixées par le PNLC ?
Efficience	L'efficience est le rapport entre le degré d'atteinte de l'objectif et les coûts. La question de l'efficience conduit à s'interroger sur l'usage économe des moyens, sans gaspillage ni déviation à d'autres fins.  La mise en œuvre du PNLC coûte en ressources physiques, financières et humaines qui, disponibles en quantité limitée, doivent être gérées de telle sorte qu'elles produisent le plus de bénéfice. Les coûts à considérer sont donc notamment les dépenses financières. Il s'agit de s'interroger sur ce à quoi on renonce en affectant la ressource à la mise en œuvre ce programme plutôt qu'à une autre utilisation (notion de coût d'opportunité).

Critères	Questions évaluatives devant conduire à l'appréciation de la mise en œuvre du PNLC
Durabilité/Viabilité	La viabilité se réfère à la pérennité d'une activité, tandis que la durabilité se réfère à la permanence d'une situation favorable.  La durabilité mesure la pérennité des améliorations apportées, et en aucun cas la longévité de l'intervention elle-même c'est-à-dire du PNLC. Elle se réfère classiquement à la permanence de la situation améliorée que constitue l'objectif stratégique du programme.
Appropriation	L'appropriation est le degré auquel les acteurs du secteur sont en mesure de répliquer les actions du PNLC et font preuve d'une réelle maîtrise et d'une implication dans la production des résultats. L'évaluation devrait être capable d'indiquer les lacunes au niveau de l'appropriation et proposer ensuite des mesures pour renforcer les capacités des acteurs.

Ces critères et questions d'évaluation sont standards et sont habituellement utilisés dans des programmes après leur contextualisation.

# 7.10. RÉGIME FISCAL ET DOUANIER

Le régime fiscal et douanier est celui contenu dans l'accord de financement signé par le bailleur et la Côte d'Ivoire lorsque le marché est financé par le bailleur. Dans le cadre des marchés financés par l'Etat ivoirien les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire s'appliquent.

# 7.11. TRANSFERT DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS (À LA FIN DU PROGRAMME)

A la fin du Programme tout le matériel et les équipements utilisés par la Coordination seront transférés à la HABG et deviendront sa propriété.

# 8. ANNEXES

# **8.1. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME**

			Référen	ces			Référ	ences				
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible			
IMPACT : Le niveau de	IMPACT : Le niveau de la corruption et des infractions assimilées a baissé en Côte d'Ivoire											
		Indice de perception de la corruption	40%	2023	50% en 2028							
	Le cadre juridique de prévention et de	Le nombre de texte pris intégrant les exigences et bonnes pratiques internationales	10	2022	13 en 2028	Nombre d'exigences et de bonnes pratiques intégrées						
	répression est mis en adéquation avec les exigences et les bonnes	Proportion des exigences de la Convention des Nations Unies prises en compte dans le cadre juridique	ND en 2022		100% en 2025	Rapport d'évaluation disponible						
Renforcer le cadre	pratiques internationales	Nombre de textes pris intégrant les bonnes pratiques internationales	00	2022	X textes pris en 2025							
juridique de la prévention et de la répression	Le cadre juridique de prévention et de répression est consolidé	Nombre de textes normatifs adoptés ou révisés et disponibles	00	2022	X textes en 2025	Nombre de lois adoptées						
	par rapport aux évolutions et mutations nationales	Nombre de textes d'application pris	8	2022	03 textes en 2025	Nombre de décrets et d'arrêtés pris						
	Le cadre juridique de prévention et de	Pourcentage de la population connaissant les textes relatifs à la lutte contre la corruption	ND en 2022		X% en 2025	Nombre d'actions de communication exécutées						
	répression de la corruption est vulgarisé	Nombre de personnes sensibilisées	10 500 en présentiel	2022	20.000 en 2028	Plan de communication disponible						

			Référen	ices			Références				
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible		
		Existence d'un document cadre de financement durable pour les institutions de contrôle interne (IGE, IGF, IGM) et externe (Cour des comptes, Parlement)	00	2022	1 en 2025	Texte portant financement des institutions de contrôle adopté					
	L'autonomie financière des institutions de contrôle interne et externe est renforcée	Pourcentage du budget alloué aux institutions de contrôle interne externe dans le budget national	0,48%	2020	1% en 2025	% de dispositions mises en œuvre					
		Niveau de couverture des budgets opérationnels annuels des institutions de contrôle interne et externe (financements de l'Etat et des partenaires)	ND	2020	80% en 2028						
Renforcer les contrôles interne et externe		Nombre de personnes recrutées par chaque institution	CC : 20 magistrats	2021	CC : 350 en 2027	Plan de renforcement de capacités humaines et techniques des institutions de contrôle élaborées					
		Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement de capacité dans chaque institution	ND	2022	X en 2025	Nombre d'agents recrutés par structure					
	Les capacités opérationnelles des institutions de contrôle interne et externe sont	Nature et nombre de dispositifs techniques mis en place dans chaque institution	ND	2022	X en 2028	Nombre d'agents formés par structure					
	renforcées	Nombre de réunions du cadre de rencontres de concertation entre les institutions de contrôle interne et externe	00	2022	16 (4 réunions / an) en 2028	Nombre de structures équipées					
		Taux de contrôle des structures	CC : 1% des entités contrôlées	2020	20% en 2028	Texte de création du cadre de concertation pris					

			Références				Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
			Parlement (missions de contrôle) : 01	2021	35 en 2028	Cadre de concertation fonctionnel			
			IGE (missions d'inspection) : 12	2020	72 en 2028				
			IGF (missions d'inspection) : 52	2021	312 en 2028				
			ARNMP: 600 audits des marchés par an	2020	1000 en 2028				
		Taux de mise en œuvre des recommandations	Tiers	2021	80% en 2028				
Rendre l'administration publique performante, accessible et	Le cadre juridique de l'administration publique est consolidé et opérationnel	% des textes juridiques sectoriels conformes aux normes internationales et les évolutions nationales	00	2022	70% en 2028	Nombre de textes mis en conformité			
caractérisée par l'intégrité, la transparence et la responsabilité		Taux des textes d'application pris	ND	2022	80% en 2026	Nombre de textes d'application pris			
	L'organisation administrative est rationalisée	L'existence d'un référentiel de création et d'organisation de l'administration (ingénierie organisationnelle)	00	2022	1 en 2025	Un référentiel de création et d'organisation des structures publiques disponible et mis en œuvre			

		Références					Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
		Nombre d'institutions, de services publics, parapublics et sociétés à participation financière publique disposant de cadre institutionnel adapté à leur mission	ND	2022	150 en 2026	% des domaines de compétences effectivement transférées avec les ressources aux CT			
		% des domaines de compétences effectivement transférées avec les ressources aux CT	10	2019	80% en 2026	Pourcentage d'entités ayant déployé la GPEC			
		Pourcentage d'entités ayant mis en place des SMQ	ND	2022	50% en 2026	Texte instituant la Fonction Qualité dans les structures publiques pris et mis en œuvre			
		Taux de réalisation des objectifs annuels des entités administratives	ND	2022	90% en 2028				
		Nombre de procédures prioritaires automatisées et digitalisées	36	2020	200 en 2028	Cadre stratégique de digitalisation de l'administration validé et disponible			
	La digitalisation de l'administration est réalisée	Nombre d'Administration ayant mis en place des outils de gestion de relations usagers-clients	ND	2022	X en 2028	% des actions du cadre stratégique de digitalisation effectivement réalisées			
		Nombre d'administration ayant mis en place des systèmes de gestion intégrés	ND	2022	X en 2028				
		Nombre de procédures vulgarisées	36	2020	400 en 2028	Code de déontologie des agents publics disponible			
	La transparence et l'intégrité des services	Nombre d'entités publiques disposant de charte d'éthique	ND	2022	X en 2028	Nombre de structures publiques disposant de Charte d'éthique			
	publics sont renforcées	Taux de satisfaction des usagers clients par rapport à l'accueil dans les services publics	42%	2020	80% en 2028	Nombre d'entités publiques disposant d'un comité éthique			

	Références			Références					
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
		Taux de satisfaction des usagers clients de l'administration	42	2020	80% en 2028	Stratégie de communication interne et externe autour des missions et des procédures des structures publiques disponible			
		Proportion des personnes qui ont eu au moins un contact avec un agent public et qui ont versé un pot de vin à un agent public ou à qui ces agents ont demandé un pot de vin lors des 12 derniers mois	34%	2021	9% (baisse annuelle de 5%) en 2027	Niveau de mise en œuvre des actions de la stratégie de communication interne et externe			
						Taux de satisfaction des usagers clients par rapport à l'accueil dans les services publics			
		Pourcentage d'entités administratives disposant de documents de politique, de plans stratégiques et de plans opérationnels	51,22%	2020	80% en 2028	Texte faisant de la planification stratégique et opérationnelle une exigence			
		Taux de réalisation des plans stratégiques des entités publiques	ND	2022	80% en 2028	Textes instituant les conférences de redevabilité pris			
	La culture du résultat est développée	Nombre d'entités publiques auditées au moins une fois sur un cycle quinquennal	ND	2022	200 en 2028	Nombre de conférences de redevabilité organisées			
	шегенере	Nombre de rencontres de redevabilité tenues au niveau national et local	ND	2022	X au niveau national ; Y au niveau local en 2028	Nombre de rapports de conférence publiés			
						Nombre de formations réalisées			
						Nombre de personnes formées			
						Nombre de rapports budget publié			

			Référer	ices			Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
						Nombre d'entités publiques auditées au moins une fois sur un cycle quinquennal Une cartographie des risques du secteur est disponible			
		Taux de financement par l'État des budgets opérationnels annuels de chaque institution	0,48%	2020	100% en 2028	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la HABG disponible			
Améliorer la	Les capacités	Nombre de personnes recrutées selon catégorie et compétences	CC : 20 magistrats	2021	X en 2028	% de réalisation des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la HABG			
performance des structures de prévention et de répression de la	opérationnelles des institutions de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	% du personnel ayant bénéficié d'un renforcement de capacités dans chaque institution	ND	2022	80% en 2028	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de l'Organe disponible			
corruption et des infractions assimilées	sont renforcées	Nature et Nombre de systèmes techniques mis en place dans chaque institution. Plateforme sécurisée (Plaintes et dénonciations des actes de corruption et infractions assimilées)	02 (IGF et MPBGLC)	2022	01 en 2028	Niveau de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de l'Organe			
		Taux de déclaration de patrimoine	78,75%	2021	100% en 2028	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la CENTIF disponible			

			Référen	ces			Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTIO	ON RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
		Taux de déclaration de patrimoine traités	0	2021	20% en 2028	Niveau de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) de la CENTIF			
		Taux de traitement des dénonciations reçues par les différentes entités	36%	2021	85% en 2028	Plan de renforcement de capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) du Pole Pénal Economique et Financier disponible			
		Taux de réalisation d'enquête (Nombre d'enquêtes réalisées sur les enquêtes ouvertes)	15%	2021	30% en 2028	Niveau de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités opérationnelles (humaines, financières et techniques) du PPEF			
		Le cadre national de coordination, de coopération et de collaboration de la prévention et de la répression de la corruption et des infractions assimilées est en place et fonctionnel	00	2022	1 en 2025	Décret de création du cadre de coordination disponible			
	La coordination nationale de la prévention et de la lutte	Nombre de rapports annuels produits sur la situation de la corruption et des infractions assimilées en CI	05	2022	5 en 2028	Nombre de réunion du comité de coordination			
	contre la corruption est assurée	Taux de satisfaction de la population par rapport à la communication sur les actions de prévention et de lutte contre la corruption	ND	2022	80% en 2026	Comptes rendus des réunions disponibles			
						Dispositif de suivi et évaluation des actions de prévention et de lutte contre la corruption mis en place et fonctionnel			

			Référen	ces			Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
						Rapports de suivi et d'évaluation de la prévention et de la lutte contre la corruption disponibles  Stratégie de communication disponible  Stratégie de communication mise en œuvre  Rapport de l'enquête disponible			
	Les capacités des structures chargées de la	Nombre de formation réalisé au profit des assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	00	2023	8 en 2028 (2 par an dès 2025)	TDR/Liste de présence disponible			
	détection de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilés ainsi que de BC/FT en matière d'entraide	Nombre de sensibilisation réalisé au profit des journalistes d'investigation et des organisations de la société civile sur le blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	00	2023	8 en 2028 (2 par an dès 2025)	TDR/Liste de présence disponible			
	judiciaire internationale et autres formes de coopération internationale sont renforcées	Nombre d'action de renforcement de capacités réalisé au profit des agents de renseignement et des enquêteurs sur la collecte et l'analyse des informations financières et l'utilisation des techniques d'enquêtes spéciales associés au blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	00	2023	12 en 2028 (3 par an dès 2025)	TDR/Liste de présence disponible			

			Référen	ices			Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
		Niveau de risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme associé à la corruption et aux infractions assimilées	Elevé	2023	Faible en 2028				
		Pourcentage de procès ouverts / enquêtes réalisées	11%	2021	70% en 2028				
		Nombre d'ordres d'enseignement ayant introduit des modules relatifs à la prévention et à la lutte contre la corruption	02 sur 03	2024		Nombre d'ordre d'enseignement ayant introduit la lutte contre la corruption dans leur programme : (la maternelle et le primaire en 2024 et le secondaire 2025)			
Développer la culture citoyenne de la prévention et de la lutte contre la	L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont	Nombre de personnes sensibilisées sur la prévention et la lutte contre la corruption dans l'administration et la population	10.500	2022	20.000 en 2026	Nombre de cycles universitaires et écoles de formation d'agents publics ayant introduit dans leur programme, des modules de formation sur la lutte contre la corruption : (licence 1,2,3: 2024; Master 2025; ENA: Cycle Moyen, Cycle Moyen Supérieur;			
corruption	renforcées	Proportion des dénonciations en lien avec les faits de corruption et des infractions assimilées	02%	2022	50% en 2028	Écoles et centres de formation de la Défense, de la Sécurité et de la Fonction Publique Nombre de campagne à l'intention			
						de l'administration : 10 par année Nombre de campagnes à l'intention des entreprises privées : 10 par année Nombre de campagnes à l'intention des faitières : 10 par an			

LOGIQUE			Référer	nces			Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
						Nombre de campagnes à l'intention des populations : dans 50 sous-préfectures par an Rapport d'évaluation			
		Nombre de personnes membres d'OSC formées aux actions de prévention et de lutte contre la corruption	240	2022	1.200 en 2026	Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible			
		Nombre d'organes de médias renforcés en investigation	00	2022	X en 2026	Niveau de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités			
		Nombre de journalistes formés aux actions de prévention et de lutte contre la corruption	00	2022	X en 2026	Plan de renforcement des capacités élaboré et disponible			
	La participation de la société civile aux actions	Nombre d'OSC impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la SNLC	00	2022	6 en 2026	Pourcentage de mise en œuvre des actions du plan de renforcement des capacités			
	de prévention et de lutte contre la corruption est renforcée	Nombre d'actions (formations, sensibilisation, enquêtes, conférences, plaidoyers, etc.) de prévention et de lutte contre la corruption réalisée par les OSC et le CNDH	ND	2022	100 en 2028	Plan de renforcement des capacités opérationnelles du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme élaboré et disponible			
		Nombre d'enquêtes faites par la société civile, les médias et le CNDH	01	2022	40 en 2028	Pourcentage de mise en œuvre des actions de renforcement des capacités du CNDH et du mécanisme multi acteurs de prévention et de lutte contre la corruption sous l'angle des droits de l'Homme			

			Référen	ces			Référ	ences	
LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE REALISATION	Valeur	Année	Valeur cible	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Valeur	Année	Valeur cible
		Nombre de personnes sensibilisées sur la prévention et la répression contre la corruption réalisée par les OSC	ND	2022	1 Million en 2028	Nombre de campagne à l'intention des populations : 10 par année			
		Nombre de procès dans lesquels la société civile se constitue partie civile	ND	2022	10 en 2028	Nombre d'enquêtes menées : 02 par année			
						Nombre de leaders communautaires formés			
						Nombre d'organisations de la société civile formées (OSC, OCB, CNJCI, Commerçants et transporteurs)			
						Rapport d'enquête disponible			
						Nombre de rapports de monitoring disponibles			
						Nombre de rapport de suivi- évaluation disponible			

## 8.2. CADRE PLURIANNUEL D'INTERVENTION

N	° Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	ences	Valeurs cibles I		Responsable	Mode de calcul	Source de données		
		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
ST	RATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION									
	IMPACT : Le niveau de la corruption et des infractions assimilée	es a baissé en Côt	e d'Ivoire							
1	Indice de perception de la corruption	40%	2023	42%	44%	47%	50%			Rapport annuel TI : transparency.org
Ré	sultat 1 - Le cadre juridique de la prévention et de la répression es	t renforcé								
2	Le nombre de texte pris intégrant les exigences et bonnes pratiques internationales	10	2022	10	11	12	13			Rapports d'enquêtes, Conventions des NU, JO
Pr	roduit 1.1 - Le cadre juridique de prévention et de répression est m	is en adéquation	avec les exigence	es et les	bonnes p	ratique	es internatio	nales		
3	Proportion des exigences de la Convention des Nations Unies prises en compte dans le cadre juridique	ND	2022	100%				HABG	(Exigences prises en compte/ Exigences totales) x 100	Convention des NU et JORCI
4	Nombre de textes pris intégrant les bonnes pratiques internationales	0	2022					HABG	Enumération	Document répertoriant les bonnes pratiques pertinentes et JORCI
Pr	roduit 1.2. Le cadre juridique de prévention et de répression est co	nsolidé par rappo	rt aux évolutions	et mut	ations na	tionale	S			
5	Nombre de textes normatifs adoptés ou révisés et disponibles	0	2022	Χ				HABG	Enumération	JORCI
6	Nombre de textes d'application pris	8	2022	3				HABG	Enumération	JORCI
Pr	roduit 1.3. Le cadre juridique de prévention et de répression de la c	orruption est vul	garisé							
7	Pourcentage de la population connaissant les textes relatifs à la lutte contre la corruption	ND	2022	X%				HABG	Sondage (effectif de population connaissant les textes/ effectif sondé) x 100	Rapport de sondage

N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Références			Valeu	ırs cible	es	Responsable	Mode de calcul	Source de données
=		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi	-	
8	Nombre de personnes sensibilisées	10 500	2022				20 000	HABG	Enumération	Rapports d'activités
Rés	ultat 2 - Les contrôles interne et externe sont renforcés									
9	Taux de contrôle des structures									
	CC : % d'entités contrôlées						20%			
	Parlement (nombre de missions de contrôle)						35			
	IGE (nombre de missions d'inspection)						72			
	IGF (nombre de missions d'inspection)						312			
	ARNMP (nombre d'audits des marchés par an)						1 000			
10	Taux de mise en œuvre des recommandations						80%			
Pro	duit 2.1. L'autonomie financière des institutions de contrôle inte	erne et externe es	t renforcée							
11	Existence d'un document cadre de financement durable pour les institutions de contrôle interne (IGE, IGF, IGM) et externe (Cour des comptes, Parlement)	0	2022	Oui				MFB	Constat	Archives MFB
12	Pourcentage du budget alloué aux institutions de contrôle interne externe dans le budget national	0,48%	2020	1%				MFB	(Budget exécuté / total budget national exécuté) x 100	Loi de règlement
13	Niveau de couverture des budgets opérationnels annuels des institutions de contrôle interne et externe (financements de l'Etat et des partenaires)	ND	2020				80%	MFB	(Budget notifié / budget opérationnel évalué) x 100	Loi des finances
Pro	duit 2.2. Les capacités opérationnelles des institutions de contrôl	e interne et exte	rne sont renforcé	es						
14	Nombre de personnes recrutées par chaque institution							Resp des institutions	Enumération cumulative	Rapport d'évaluation
	Cour des comptes	20 magistrats	2021			350				
	Parlement									
	IGE									
	IGF									
	ARNMP									

	N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	ences		Valeu	ırs cible	es	Responsable	Mode de calcul	Source de données
			Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
		Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement de capacité dans chaque institution  Cour des comptes Parlement IGE IGF ARNMP			Х				Resp des institutions	Enumération cumulative	Rapport d'évaluation
1		Nature et nombre de dispositifs techniques mis en place dans chaque institution  Cour des comptes Parlement IGE IGF ARNMP	00	2022				X	Resp des institutions	Identification et Enumération	Rapport d'évaluation
1		Nombre de réunions du cadre de rencontres de concertation entre les institutions de contrôle interne et externe	00	2022	4	4	4	4	Resp des institutions	Constat documentaire	Comptes rendus de réunions
	Rési	ultat 3 - L'administration publique est performante, accessible et	caractérisée par	l'intégrité, la tra	nsparen	ce et la re	esponsa	abilité			
1		Taux de réalisation des objectifs annuels des entités administratives						90%			
1	19	Taux de satisfaction des usagers clients de l'administration	42%	2020				80%			
2		Proportion des personnes qui ont eu au moins un contact avec un agent public et qui ont versé un pot de vin à un agent public ou à qui ces agents ont demandé un pot de vin lors des 12 derniers mois	34%	2021	19%	14%	9%				
	Pro	duit 3.1. Le cadre juridique de l'administration publique est consc	olidé et opération	nel							

N	Liste des Indicateurs de Réalisation Références Valeurs cibles		es	Responsable	Mode de calcul	Source de données				
		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
21	% des textes juridiques sectoriels conformes aux normes internationales et les évolutions nationales  Taux des textes d'application pris	00	2022		80%		70%	MMA	Analyse des cadres juridiques sectoriels ; Nombre de textes sectoriels conformes aux normes internationales / nombre de textes sectoriels qui auraient dus l'être) x 100 Nombre de textes d'application devant être pris/nombre de	JORCI
									textes devant être pris) x 100	
Pr	oduit 3.2. L'organisation administrative est rationalisée									
23	Existence d'un référentiel de création et d'organisation de l'administration (ingénierie organisationnelle)	Non	2022	Oui				MMA	Constat documentaire	Archives MMA
24	Nombre d'institutions, de services publics, parapublics et sociétés à participation financière publique disposant de cadre institutionnel adapté à leur mission				150			MMA	Constat documentaire	Rapport d'étude
25	% des domaines de compétences effectivement transférées avec les ressources aux CT	10	2019		80%			MMA	Constat documentaire	Rapport d'étude
26	Pourcentage d'entités ayant mis en place des SMQ	ND	2022		50%			MMA	Constat documentaire	Rapport d'étude
Pr	oduit 3.3. La digitalisation de l'administration est réalisée									
27	Nombre de procédures prioritaires automatisées et digitalisées	36	2020				200	MMA	Analyse de la situation	Rapport d'étude

N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	érences Valeurs cibles		and the second s		Mode de calcul	Source de données		
		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi	-	
28	Nombre d'Administration ayant mis en place des outils de gestion de relations usagers-clients							MMA	Analyse de la situation	Rapport d'étude
29	Nombre d'administration ayant mis en place des systèmes de gestion intégrés							MMA	Analyse de la situation	Rapport d'étude
Pro	duit 3.4. La transparence et l'intégrité des services publics sont re	enforcées								
30	Nombre de procédures vulgarisées	36	2020				400	MMA	Enumération	Rapport d'évaluation
31	Nombre d'entités publiques disposant de charte d'éthique							MMA	Constat documentaire	Rapport d'évaluation
32	Taux de satisfaction des usagers clients par rapport à l'accueil dans les services publics	42%	2020				80%	ММА	Enquête (effectif des usagers clients satisfaits de l'accueil client/nombre d'usagers enquêtés) x 100	Résultat d'enquête
Pro	duit 3.5. La culture du résultat est développée									
33	Pourcentage d'entités administratives disposant de documents de politique, de plans stratégiques et de plans opérationnels	51,22%	2020				80%	ММА	(Nombre d'entités possédant lesdits documents / nombre d'entités enquêtées) x100	Rapport d'enquête
34	Taux de réalisation des plans stratégiques des entités publiques						80%	MMA	Nombre d'objectifs stratégiques réalisés/ nombre d'objectifs Stratégiques prévus x 100	Rapport d'enquête
35	Nombre d'entités publiques auditées au moins une fois sur un cycle quinquennal						200	MMA	Nombre d'entités publiques auditées au moins une fois /	Rapport d'enquête

N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	ences	Valeurs cibles		Responsable	Mode de calcul	Source de données		
=		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
									nombre d'entités enquêtées x 100	
36	Nombre de rencontres de redevabilité tenues au niveau national et local							MMA	Constat documentaire	Rapport
	Niveau national Niveau local						X Y			
Ré	sultat 4 -La performance des structures de prévention et de répre	ssion de la corrup	tion et des infrac	ctions as	similées	est ame	éliorée			
37	Taux de déclaration de patrimoine	78,75%	2021				100%			
38	Taux de déclaration de patrimoine traités	0%	2021				20%			
39	Taux de traitement des dénonciations reçues par les différentes entités	36%	2021				85%			
40	Taux de réalisation d'enquête (Nombre d'enquêtes réalisées sur les enquêtes ouvertes)	15%	2021				30%			
41	Pourcentage de procès ouverts / enquêtes réalisées	11%	2021				70%			
42	Niveau de risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme associé à la corruption et aux infractions assimilées	Elevé	2023				Faible			
Pro	duit 4.1. Les capacités opérationnelles des institutions de préven	tion et de lutte co	ontre la corruptio	n et les	infractio	ns assin	nilées sont r	enforcées		
43	Taux de financement par l'État des budgets opérationnels annuels de chaque institution	0,48%	2020				100%	Resp des institutions	(Budget annuel notifié/ budget	Données Rapport d'enquête
	Parlement	0,34%							annuel exprimé)	
	HABG	0,03%							x100	
	IGE	0,05%								
	Cour des Comptes	0,04%								
	IGF	0,01%								
	ANRMP	0,01%								
	CENTIF	0,005%								

N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	ences		Valeu	ırs cible	the state of the s		Mode de calcul	Source de données
-		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
44	Nombre de personnes recrutées selon catégorie et compétences	20 magistrats	2021				X	Resp des institutions	Dénombrement	Rapport d'activités
45	% du personnel ayant bénéficié d'un renforcement de capacités dans chaque institution  Parlement  HABG  IGE  Cour des Comptes  IGF  ANRMP  CENTIF						80%	Resp des institutions	(Nombre de personnes ayant été renforcées en capacités/ nombre de personnes existantes) x 100	Données d'enquêtes
46	Nature et Nombre de systèmes techniques mis en place dans chaque institution. Plateforme sécurisée (Plaintes et dénonciations des actes de corruption et infractions assimilées)	02 (IGF et MPBGLC)	2022				1	HABG	Dénombrement	Rapport d'enquêtes dans chaque institution
Pro	duit 4.2. La coordination nationale de la prévention et de la lutte	contre la corrupt	ion est assurée							
47	Le cadre national de coordination, de coopération et de collaboration de la prévention et de la répression de la corruption et des infractions assimilées est en place et fonctionnel	00	2022	Oui				HABG/PPEF	Constat	Rapports d'activités de la HABG
48	Nombre de rapports annuels produits sur la situation de la corruption et des infractions assimilées en CI	5	2022				5	HABG	Dénombrement	Archive de la coordination
49	Taux de satisfaction de la population par rapport à la communication sur les actions de prévention et de lutte contre la corruption				80%			HABG	(Nombre de personnes satisfaites de la communication sur les actions de lutte contre la corruption/ nombre de	Données d'enquêtes

N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	ences		Valeurs cibles			Responsable	Mode de calcul	Source de données
		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
									personnes enquêtées) x100	
	Les capacités des structures chargées de la détection de la prévernationale et autres formes de coopération internationale sont re		te contre la corru	ıption e	t les infra	ctions	assimilés ains	si que de BC/F1	en matière d'entraic	le judiciaire
_	Nombre de formation réalisé au profit des assujettis sur les indicateurs et les typologies associés au blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	00	2023	2	2	2	2	CENTIF	Nombre de formation réalisé	TDR/Liste de présence
51	Nombre de sensibilisation réalisé au profit des journalistes d'investigation et des organisations de la société civile sur le blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	00	2023	2	2	2	2	Comité de Coordination	Nombre de sensibilisation réalisé	TDR/Liste de présence
52	Nombre d'action de renforcement de capacités réalisé au profit des agents de renseignement et des enquêteurs sur la collecte et l'analyse des informations financières et l'utilisation des techniques d'enquêtes spéciales associés au blanchiment des produits de la corruption et infractions assimilées	00	2023	3	3	3	3	CENTIF	Nombre de formation réalisé	TDR/Liste de présence
Rés	ultat 5 - La culture citoyenne de la prévention et de la lutte contr	e la corruption es	t développée							
53	Proportion des dénonciations en lien avec les faits de corruption et des infractions assimilées	2%	2022				50%			
54	Nombre d'actions (formations, sensibilisation, enquêtes, conférences, plaidoyers, etc.) de prévention et de lutte contre la corruption réalisée par les OSC et le CNDH						100			
55	Nombre d'enquêtes faites par la société civile, les médias et le CNDH	1	2022				40			
56	Nombre de personnes sensibilisées sur la prévention et la répression contre la corruption réalisée par les OSC						1 000 000			
57	Nombre de procès dans lesquels la société civile se constitue partie civile						10			

N°	Liste des Indicateurs de Réalisation	Référ	ences		Valeu	ırs cible	S	Responsable	Mode de calcul	Source de données
		Valeur	Année	2025	2026	2027	2028	du suivi		
Pro	duit 5.1. L'éducation et la sensibilisation à la corruption sont renf	forcées								
58	Nombre d'ordres d'enseignement ayant introduit des modules relatifs à la prévention et à la lutte contre la corruption	02 sur 03	2024					HABG	Dénombrement	Rapport d'activités de la HABG
59	Nombre de personnes sensibilisées sur la prévention et la lutte contre la corruption dans l'administration et la population	10 500	2022		20 000			HABG	Dénombrement	Rapport d'activités de la HABG
Pro	duit 5.2. La participation de la société civile aux actions de préven	ntion et de lutte c	ontre la corrupti	on est r	enforcée					
60	Nombre de personnes membres d'OSC formées aux actions de prévention et de lutte contre la corruption	240	2022		1 200			HABG	Dénombrement	Rapport d'activités
61	Nombre d'organes de médias renforcés en investigation	00	2022		Х			HABG	Dénombrement	Rapport d'activités
62	Nombre de journalistes formés aux actions de prévention et de lutte contre la corruption	00	2022		X			HABG	Dénombrement	Rapport d'activités
63	Nombre d'OSC impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la SNLC	00	2022		6			HABG	Dénombrement	Rapport d'activités des différentes institutions de lutte contre la corruption

## 8.3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE PLURIANNUEL

Voir fichier Excel annexé.

## 8.4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COORDINATION

	PU (F CFA)	Unité	Qté	TOTAL	Justification
INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT					
				735 135 000	
4.2.2.5 : Assurer le fonctionnement de l'unité de Coordination (473 M)				473 000 000	
Frais de personnel				357 600 000	
Coordonnateur Adjoint	2 500 000	Mois	48	120 000 000	
Responsable Administratif et Financier	2 000 000	Mois	48	96 000 000	
Assistant de la composante « Cadre juridique et institutionnel »	300 000	Mois	48	14 400 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Assistant de la composante « Prévention et Contrôle citoyen »	300 000	Mois	48	14 400 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Assistant de la composante « Contrôle, Investigations et Répression »	300 000	Mois	48	14 400 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Assistant de la composante « Coordination et Suivi Evaluation »	300 000	Mois	48	14 400 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Spécialiste de Passation de Marchés	500 000	Mois	48	24 000 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Agent Comptable	300 000	Mois	48	14 400 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Assistant de l'Agent Comptable	150 000	Mois	48	7 200 000	Indemnités, c'est un fonctionnaire
Personnel d'appui	500 000	Mois	48	24 000 000	
Responsable de Composante (03)	300 000	Mois	48	14 400 000	Ils sont fonctionnaires
Cotisations sociales				72 440 000	
CDD			5%	10 800 000	
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale			24%	51 840 000	
Assurance maladie couverture médicale	350 000	Agent	28	9 800 000	
Fonctionnement Bureaux				34 320 000	
Fournitures et petit matériel bureau, consommables informatiques	440 000	Mois	48	21 120 000	
Impression, reproduction de documents	200 000	Mois	48	9 600 000	
Services de base ( DHL,)	75 000	Mois	48	3 600 000	
Moyens de communication				3 840 000	
Internet	30 000	Mois	48	1 440 000	
Dotation téléphone	50 000	Mois	48	2 400 000	
Frais bancaires				4 800 000	
Frais bancaires	100 000	Mois	48	4 800 000	

	PU (F CFA)	Unité	Qté	TOTAL	Justification
INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT					
4.2.2.4 : Equiper l'unité de coordination de la mise en œuvre de la SNLC (17M)				16 575 000	
Matériels informatiques et électroniques et électroménagers				8 650 000	
Ordinateurs	850 000	Unité	9	7 650 000	
Imprimantes personnelles	250 000	Unité	4	1 000 000	
Copieur		Unité	1	-	2,5M Financés par 5.2.9.4 en 2025
Imprimante réseau		Unité	1	-	1,5M Financés par 5.2.9.4 en 2025
Matériels et mobilier de bureau				7 925 000	
Bureaux	750 000	Unité	9	6 750 000	
Machine à reluire	75 000	Unité	1	75 000	
Tableau blanc	50 000	Unité	2	100 000	
Aménagement des bureaux	1 000 000	Unité	1	1 000 000	
4.2.3.1: Assurer le suivi du programme (152,50M)				151 600 000	
Fonctionnement Véhicules				92 800 000	
Acquisition de véhicule du coordonnateur adjoint	30 000 000	Unité	1	30 000 000	
Acquisition de véhicule personnel d'appui	30 000 000	Unité	1	30 000 000	
Acquisition de véhicule du RAF	20 000 000	Unité	1	20 000 000	
Entretiens et Pièces détachées pour moyens de transport	100 000	Mois	48	4 800 000	
Assurances et autres frais véhicules (immatriculation)	2 000 000	Année	4	8 000 000	
Réunions et visites de terrain				58 800 000	
Forfait frais de mission	75 000	Unité	120	9 000 000	
Forfait Pause-Café et Déjeuner	50 000	Unité	120	6 000 000	
Véhicule de type 4x4 pour les missions de terrain				-	40M financés par 5.2.9.3 en 2025
Véhicule de liaison	15 000 000	Unité	1	15 000 000	
Dotation Carburant Véhicule Coordonnateur adjoint	200 000	Mois	48	9 600 000	
Dotation Carburant Véhicule RAF	100 000	Mois	48	4 800 000	
Dotation Carburant Véhicule de Liaison	300 000	Mois	48	14 400 000	Ajouter 4,8M financés par 5.2.9.3 sur 4 ans
4.2.2.6 : Assurer le fonctionnement des Comités (100M)				93 960 000	
Comité National de Pilotage				24 600 000	

	PU (F CFA)	Unité	Qté	TOTAL	Justification
INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT					
Location de salle	250 000	Unité	12	3 000 000	7 personnes de plus par AG et 1 AG extraordinaire par an
Pause-café et déjeuners	40 000	Unité	240	9 600 000	
Jetons de présence	50 000	Unité	240	12 000 000	
omité Technique				42 000 000	
Location de salle	150 000	Unité	24	3 600 000	7 personnes de plus par AG et 2 AG extraordinaires par an
Pause-café et déjeuners	25 000	Unité	768	19 200 000	
Jetons de présence	25 000	Unité	768	19 200 000	
omité de composante				27 360 000	
Pause-café	5 000	Unité	1824	9 120 000	4 agents de la HABG prévus
Jetons de présence	10 000	Unité	1824	18 240 000	